Publié le 1er août 2015.
Dernière modification : 27 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA

PREMIÈRE TENTATIVE

L'adjudication des phosphates de M'dilla
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 octobre 1913)

Nous avons déjà donné le résultat de l'adjudication des phosphates tunisiens de Mdilla. Voici les offres faites par les trois soumissionnaires s'étant fait inscrire définitivement le jour de l'adjudication :

La Sociedad general de industria y commercio, 2,53 %.

M. Verny, ingénieur civil des mines, 3,56 %.

La société « Mines et produits chimiques », de Villefranche-sur-Saône, 4,43 %.

S.A., 29 MARS 1920, pour 50 ans.

Compagnie tunisienne des phosphates de Djebel-Mdilla
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er février 1920, p. 70)

Société d'exploitation phosphatière au capital de 16 MF, en 137.000 act. de 100 fr. de premier rang, à souscrire en espèces, et 23.000 actions d'apport dites de second rang. Ces dernières sont attribuées en rémunération de ses apports à la Société des produits chimiques de Villefranche qui, en 1914, avait été déclaré adjudicataire des gisements qui vont être exploités par la Cie tunisienne.

LES PHOSPHATES
Phosphates du Djebel Mdilla
(*Le Sémaphore algérien*, 8 juillet 1920)

D'après le journal « Le Phosphate », la tendance des prix des phosphates est à la hausse. Il est certain, en effet, ajoute cet organe, que, pendant plusieurs années, la production mondiale ne pourra satisfaire tous les besoins. La production de l'Algérie et de la Tunisie ne progresse, que petit à petit, et les mines marocaines ne pourront pas fournir un tonnage intéressant avant six à huit ans. Par contre, la consommation augmente dans des proportions considérables, notamment en vue .d'accroître, en Europe, la production des céréales.

Cette situation, que nous avons déjà signalée, attire l'attention sur les valeurs phosphatières. Parmi elles, les actions Phosphates du Djebel Mdilla, qui ne cotent encore qu'une prime modeste, apparaissent fort dignes d'intérêt. La richesse du

gisement, qui est estimée à 100 millions de tonnes, a été prouvée à la fois par les études et travaux de la Compagnie, de la Société Gafsa et des services du protectorat. Les phosphates, d'une teneur de 58 à 64 % qu'il renferme, sont la catégorie la plus recherchée, parce qu'elle correspond exactement à la qualité de superphosphates la plus communément employée. Les couches sont disposées de telle façon qu'elles permettent une extraction très économique. Les transports seront assurés par un embranchement d'une quinzaine de kilomètres reliant les mines au chemin de fer de Gafsa.

On prévoit, dès la période d'installation franchie, une production annuelle de 350.000 à 400.000 tonnes, qui pourra être augmentée dans la suite. Les contrats déjà conclus, pour une longue durée, font prévoir une rémunération fort intéressante du capital de 16 millions en 160.000 actions de 100 francs, d'autant mieux qu'il n'existe pas de parts de fondateur.

Dernier cours : 260.

(*Revue financière*)

(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1920)

L'action Phosphates du Djebel-M'dilla négociée hors cote s'oriente bien vers 270. Le gisement du Djebel-M'dilla offre l'avantage de permettre l'exploitation la plus économique. La disposition des couches est telle qu'une importante partie de phosphate peut être enlevée au niveau même du carreau de la mine, sans qu'il soit besoin d'ouvrir des puits et en évitant par suite de coûteux travaux spéciaux de préparation. Pour une grande partie de la production annuelle, évaluée de 350.000 à 400.000 tonnes et pendant une longue suite d'années, le prix de revient de la Société sera le plus réduit de toute la région phosphatière de Gafsa.

Revue financière
Les Phosphates du Djebel-M'dilla
(*Le Sémaphore algérien*, 1er septembre 1920)

Avec l'amélioration des transports sur terre et sur mer, la consommation des phosphates va augmenter dans le monde entier et la production aura peine à faire face à la consommation. On connaît la magnifique situation des phosphates de Gafsa, le soin avec lequel cette entreprise a été dirigée, la prévoyance — peut-être excessive — de cette direction puisque des marches passés à long terme pour une partie de la production portent sur des prix de vente inférieurs aux prix actuels.

Il est en Tunisie, dans la région même de Gafsa, une autre affaire d'envergure que. nous signalons avec la certitude de recommander un titre de grand avenir avec le sentiment de notre responsabilité devant nos lecteurs.

Il s'agit des « Phosphates de Djebel-M'Dilla ».

Il est facile à toute personne intéressée de prendre en Tunisie même, auprès de personnes qualifiées, des renseignements sur ce gisement. Les Phosphates de Djebel-M'Dilla ont une concession de cinquante années. susceptible de prorogation, pour exploiter un gisement dans lequel on a reconnu de façon certaine la présence de 60 à 70 millions de tonnes de phosphate, et dans lequel on estime qu'il s'en trouve plus de cent millions de tonnes. La. Compagnie pourra donc extraire chaque année plusieurs millions de tonnes.

Le phosphate existe en deux couches très rapprochées et d'une puissance respective de 1 m. 80 à 2 mètres. La couche inférieure est d'une richesse de 63 à 64 %. C'est-à-dire que ses produits feront prime. La couche supérieure donne 59 à 60 %.

Le gisement est d'une grande facilité d'exploitation en raison du très faible pendage des couches. L'affaire est d'ailleurs dirigée par un homme considéré par ses pairs comme étant d'une haute valeur technique et pratique à la fois.

Ajoutons que le gisement est situé a quinze kilomètres au sud de Gafsa-ville et que la liaison par voie ferrée sera facile a établir.

La Compagnie a déjà ses rails. La pose de la voie s'effectuera rapidement et l'on prévoit pour l'année prochaine les débuts de l'exploitation.

Le capitaliste qui met en portefeuille les actions des Phosphates de M'Dilla fait un des beaux placements industriels de ce temps-ci. On traite l'action à 235 hors cote.

Revue financière
(*Le Sémaphore algérien*, 15 septembre 1920)

Les valeurs de phosphates sont fermes. Les phosphates du Dyr, notamment se sont améliorés aux environs de 324. Gafsa termine à 1.325. Phosphates Tunisiens 754. Omnium d'Algérie-Tunisie 7.295. La situation de cette entreprise reste, de tous points favorable, celle de ses filiales ne l'est pas moins. Parmi celles-ci, les Phosphates de Constantine et les phosphates de M'Dilla [dont on sache pas qu'ils sont des filiales de l'Omnium] restent intéressantes aux cours actuels. La Société de M'Dilla, notamment, a obtenu en Tunisie une concession de 50 années sur un gisement où existent, de manière certaine, 70 millions de tonnes de phosphate permettant d'extraire par an plusieurs millions de tonnes, grâce à l'exploitation d'autant plus facile que les couches ont un faible pendage. On se trouve donc ici en. présence d'une entreprise d'un très large avenir.

Phosphates du Djebel-M'dilla
(*Le Journal des finances*, 13 août 1920)

On traite l'action sur le marché libre vers 235 à 240, cours avantageux pour les titres d'une entreprise au capital de 16 millions qui exploite dans la région de Gafsa un gisement reconnu très puissant dont la production dès les premières années pourra atteindre de 350.000 à 400.000 tonnes.

Les phosphates
(*Le Sémaphore algérien*, 15 octobre 1920)

Les valeurs de phosphates ont fléchi. Phosphates de Gafsa 1.098, Omnium d'Algérie-Tunisie 6.100. Phosphates du Dyr 280. […] Phosphates tunisiens 660 ex-coupon de 10 francs. La production du mois de septembre s'est élevée à 34.600 tonnes. M'Dilla 210. C'est l'une des valeurs de phosphates les moins majorées. Elle possède un gisement de grand avenir et susceptible de donner de très fructueux résultats.

ÉTUDES FINANCIÈRES

LES VALEURS DE PHOSPHATE
Phosphates du Djebel-M'dilla
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 février 1921)

La Compagnie tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla est la plus jeune de nos grandes entreprises phosphatières du Nord de l'Afrique, mais, si jusqu'à présent, elle n'est point encore entrée en exploitation, elle n'en présente pas moins un très réel intérêt en raison de ses perspectives de développement et de la haute qualité de son patronage. Cette société a, en effet, pour président du conseil, M. D. Zafiropulo, le banquier marseillais bien connu, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie ; ses vice-présidents sont M. Edmond Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie et M. Raoul Sautter, de la maison Odier et Sautter. Parmi les autres administrateurs, on peut citer M. Ernest Carnot, ingénieur, M. Edmond Davis, administrateur de la Fanti Consolidated Mines, M. Charles Heuzey, administrateur de la Banque nationale du commerce extérieur, le général Legrand-Girarde, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, etc. Au surplus, il convient de rappeler que la Compagnie du Djebel M'Dilla a été constituée avec le concours de la Société d'Entreprises et Minières, firme très honorablement connue et qui possède une longue expérience de l'Afrique du Nord.

Les concessions de la Compagnie du Djebel M'Dilla comportent une étendue de 2.240 hectares et sont situées à 15 kilomètres de la gare de Gafsa. Elles ont été prospectées par des ingénieurs particulièrement compétents et on y a reconnu la présence de 100 millions de tonnes de minerai marchand, dont une vingtaine de millions de tonnes pourront être exploitées en amont-pendage, c'est-à-dire dans des conditions particulièrement économiques. On envisage même que, pour ces 20 millions de tonnes, le prix de revient sera le plus bas de toute la région phosphatière tunisienne. Le gisement se présente en deux couches très rapprochées, d'une puissance individuelle de 1 m. 80 à 2 mètres.La couche inférieure renferme du phosphate à 63-64 %, qui est une qualité tout à fait remarquable, car cette teneur est supérieure à celle des gisements de Gafsa. La couche supérieure accuse une teneur de 59 à. 60 %, c'est-à-dire une teneur comparable à celle de Gafsa II paraît vraisemblable que les phosphates du Djebel M'Dilla feront prime sur le marché en raison de leur haute teneur et de leur facilité de traitement pour superphosphates. Ils permettront l'obtention de superphosphates à 13-15 % d'acide phosphorique, qui est la qualité la plus communément employée.

L'étude du gisement avait été faite à la fois par les ingénieurs de Gafsa, par les ingénieurs du service des mines de la Régence de Tunisie et enfin par des spécialistes de la Société d'entreprises minières et de la Société des produits chimiques de Villefranche qui se portait adjudicataire. C'est dire que les renseignements officiels publiés au sujet du gisement du Djebel M'Dilla sont le résultat d'expertises nombreuses et provenant de personnalités parfaitement qualifiées. L'adjudication eut lieu en 191.3, mais, la guerre étant survenue, il ne put être donné de suite immédiate à l'affaire et ce n'est qu'en 1920 que la Société actuelle du Djebel M'Dilla put être constituée.

L'exploitation portera tout d'abord, comme nous l'avons dit, sur la partie du gisement qui est située en amont-pendage.

Cette partie pourra être exploitée facilement à ciel ouvert et les travaux de préparation seront aussi réduits que possible. L'expédition des produits se fera par une voie de chemin de fer d'une quinzaine de kilomètres qui reliera la mine au chemin de fer de Gafsa à Sfax, ce dernier étant le port l'embarquement des minerais. Plus des deux tiers de cette ligne sont déjà achevés.

Aux termes du cahier des charges, la redevance à payer au gouvernement tunisien a été fixée à 4 fr. 43 par tonne. Ce n'est pas une charge bien importante, étant donné la qualité du minerai. On estime que la production pourra être rapidement portée aux environs de 350.000 à 400.000 tonnes, mais ce ne sera là qu'une première étape. Il n'y a d'ailleurs pas à craindre que les débouchés viennent à manquer, d'abord parce qu'en raison de leur qualité, les phosphates du Djebel M'Dilla feront prime sur le marché, et ensuite parce que les besoins de l'agriculture européenne sont bien loin d'être couverts. Il résulte en effet d'une récente statistique publiée par le service phosphatier de l'Afrique du Nord que, pour les dernières années, les expéditions de phosphate n'ont représenté que 54 % des commandes reçues. Or, il est aisé de prévoir quel bénéfice on peut espérer réaliser avec une production d'environ 400.000 tonnes, car on possède des éléments d'appréciation particulièrement précis qui sont fournis par les exploitations mêmes de la région. Si l'on se base en effet sur les résultats obtenus par Gafsa ou les Phosphates Tunisiens, on peut considérer qu'un bénéfice de 10 fr. par tonne est plutôt un minimum, ce bénéfice s'entendant après paiement de toute redevance, c'est-à-dire, que, pour une production de 400.000 tonnes, la Société pourrait disposer d'on bénéfice de 4 millions. Mais cette production pourra être aisément dépassée.

Le capital social de la Société du Djebel M'Dilla a été fixé à 14 millions, représenté par 160.000 actions de 100 fr., dont 135.500 actions de numéraire dites privilégiées et 21.500 actions d'apport dites ordinaires. On remarquera que les apporteurs se sont contentés d'actions de deuxième rang, laissant ainsi aux souscripteurs du capital espèces un droit préférentiel sur les bénéfices : ce droit n'est pas négligeable, puisque les actions privilégiées reçoivent un premier intérêt de 6 % avant toute répartition aux actions ordinaires.

Toutefois, le privilège des actions de premier rang. prendra fin le 1er janvier 1920, ce qui est, en somme, une clause très logique, puisque les apporteurs auront contribué à la prospérité de Ia Société dans une proportion au moins égale aux souscripteurs du capital espèces, et que si rien, comme on peut l'espérer, ne s'oppose à la mise prochaine en rendement normal, il n'y a aucune raison pour qu'à ce moment, les apporteurs ne soient pas traités sur le mème pied que les souscripteurs du capital.

Il n'a, d'ailleurs, pas été créé de parts de fondateur, de sorte que la totalité des bénéfices appartient aux actionnaires, sous la seule déduction des tantièmes du conseil qui ne sont prélevés que sur l'excédent des bénéfices après un dividende de 6 % à l'ensemble du capital. Nous avons vu précédemment que l'on pouvait évaluer aux environs de 4 millions le bénéfice net pour une première extraction de 400.000 tonnes, extraction qui pourra être atteinte dans un délai assez rapide, et il n'est pas douteux, selon nous, que cette quantité sera augmentée graduellement.

Les actions Djebel M’Dilla se négocient sur le marché en banque aux environs de 170 francs, c’est-à-dire avec une prime très inférieure à celle des autres actions phosphatières ; comme les perspectives d’avenir de la société sont au moins aussi favorables que celles des meilleures entreprises similaires, on voit qu’au seul point de vue de la logique, ces actions peuvent être envisagées comme des plus intéressantes du compartiment phosphatier.

(*Le Journal des finances*, 18 mars 1921)

Autre valeur de phosphate sur laquelle on essaye d'attirer l'attention, les actions du DJEBEL-M'DILLA, qui ont été portées au-dessus de 200 en juillet dernier et qui ne valent plus que 167 sur le marché libre, nous apparaissent peu intéressantes. Cette société n'en est encore qu’à la période préparatoire et toutes les prévisions que l'on peut faire à son égard reposent sur des données fort incertaines. Le capital à rémunérer est de 10

millions en 135.500 actions privilégiées — mais dont le privilège expire en 1930 — et 24.500 actions ordinaires qui ont servi à rémunérer, les apports. Il est a prévoir que ce capital sera insuffisant pour organiser l'exploitation qui est liée à l'installation d'un embranchement d'une quinzaine de kilomètres reliant les mines au chemin de fer de Gafsa. On doit s'étonner, du reste, si lesdites mines sont si remarquablement riches qu'on veut bien l'affirmer — nous n'oserons pas dire, du reste, que ce soit une affirmation gratuite... — que lors de leur adjudication, la Compagnie de Gafsa, qui se trouve à proximité, n'ait pas fait des soumissions plus avantageuses et ait laissé s'installer un concurrent près d'elle ? Ce fait seul constitue un motif de réserve.

Sfax

(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1922)

Le port de Sfax est en train de prendre une extension des plus appréciables pour l'avenir de cette région.

Le terre-plein nouveau, destiné aux deux sociétés phosphatières autres que la Compagnie de Gafsa est aujourd'hui terminé.

Très prochainement, les superbes appareils d'embarquement de la Compagnie de Gafsa seront sans doute imités par la Société des phosphates tunisiens et la Société de la mine de M'dilla. Nous savons, en effet, que ces deux sociétés travaillent. Des matériaux considérables passent par le port de Sfax, destinés aux constructions et aménagements des mines de Maknassy et du Djebel-Zebbeus. D'autre part, nous avons vu débarquer des wagons et des rails destinés à la mine de M'dilla. Cette activité industrielle promet à notre ville un mouvement maritime et un travail commercial dont profitera la ville de Sfax. […]

ÉTUDES FINANCIÈRES

Phosphates du Djebel-M'dilla

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1922)

La Compagnie tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla est de constitution récente et l'on peut même dire qu'elle est la plus jeune en date des sociétés phosphatières du Nord de l'Afrique. Le gisement qu'elle possède avait été adjugé en 1913 à la Société des Mines et Produits Chimiques de Villefranche, mais la guerre s'opposa à la mise en œuvre immédiate de cette entreprise, car toute la main-d'œuvre disponible était réservée aux entreprises déjà en exploitation. Aussi, n'est-ce qu'en novembre 1920 que le concessionnaire constitua une société autonome à laquelle il rétrocéda la concession de M'Dilla.

Dès sa constitution, la nouvelle société se préoccupa de délimiter les richesses reconnues par les précédents travaux et d'aménager le gisement pour l'exploitation. Ces travaux ont occupé ses premières années et c'est seulement en 1922 qu'elle va commencer à effectuer ses premières ventes. Nous verrons d'ailleurs plus loin quelle est l'importance prévue pour ces ventes.

Les concessions de M'Dilla sont situées à 15 kilomètres de la gare de Gafsa et elles s'étendent sur 2.240 hectares. On y a reconnu la présence d'une centaine de millions de tonnes de minerai exploitable, dont une vingtaine de millions pourront être exploités à flanc de coteau, c'est-à-dire dans des conditions fort économiques. Les ingénieurs qui ont étudié ce gisement estiment même que les conditions d'exploitation de cette partie

du gisement seront tellement favorables que l'on pourra y obtenir le prix de revient le plus bas que l'on connaisse dans toute la région tunisienne.

Le gisement est constitué par deux couches très rapprochées, dont la puissance individuelle avoisine deux mètres. La couche supérieure fournit du minerai qui titre 59-60 %, c'est-à-dire du minerai comparable à celui de Gafsa ; quant à la couche inférieure, ses produits sont d'une qualité exceptionnelle, car ils titrent 63-64 %.

Dans son rapport à l'assemblée du 19 juin 1922, le conseil d'administration fournit un exposé des travaux de recherches. Il déclare que ces travaux ont été concluants et qu'ils ont démontré l'existence d'un gisement parfaitement régulier au point de vue puissance. Les teneurs, à une certaine distance des affleurements, se sont trouvées sensiblement supérieures à celles qu'on pouvait espérer. Les couches phosphatées sont toujours parfaitement homogènes et exemptes de toutes matières étrangères, susceptibles de nuire à la qualité du phosphate. Ce phosphate s'est révélé d'une haute teneur marchande et le rapport du conseil ajoute que ces constatations présentent, pour l'écoulement des produits de la Société, une supériorité incontestable sur la plupart des exploitations similaires. C'est là une déclaration dort il importe de souligner le haut intérêt.

Les travaux de traçage effectués aussitôt après les travaux de recherches ont eu pour but la mise en valeur d'un premier panneau situé dans la partie supérieure du gisement et susceptible de fournir 3 millions de tonnes de phosphates. Les traçages principaux de ce panneau étaient terminés à fin 1921 et ils avaient fourni 22.000 tonnes de phosphates de bonne teneur marchande.

Le gisement de M'Dilla est relié à la gare de Gafsa par un chemin de fer qui est aujourd'hui terminé. Un atelier provisoire de chargement a été installé à la gare de Gafsa.

Les habitations ouvrières ont été construites à la mine et on exécute actuellement les ateliers de broyage et séchage des minerais.

Les phosphates de M'Dilla devront être embarqués à Sfax. Le gouvernement tunisien, d'accord avec la Compagnie du Port, a décidé l'agrandissement de ce port et l'aménagement de terrains spécialement destinés à l'entrepôt des phosphates de M'Dilla.

Le premier exercice social a pris fin le 31 décembre 1921 ; il correspond encore uniquement à la période d'installation, mais le rapport du conseil signale que, pour l'année 1922, une production de 50.000 tonnes peut être d'ores et déjà envisagée. Cet exercice 1922 commencera donc à aborder l'ère des bénéfices et, d'après ce que nous avons vu au sujet de la qualité des phosphates, on peut être certain que ces bénéfices seront déjà substantiels.

Il n'est pas besoin d'ajouter que cette production de 50.000 tonnes n'est qu'un début et les promoteurs de la Société considèrent qu'une production annuelle de 350 à 400.000 tonnes devra constituer une première étape. Ce qui facilitera singulièrement l'extension de l'entreprise, c'est précisément la qualité exceptionnelle de ses produits. On considère, en effet, dans les milieux compétents, que la pureté et la haute teneur des phosphates de M'Dilla leur assurent des débouchés considérables et leur permettront même de faire prime sur tous les marchés.

Si, d'autre part, on tient compte des perspectives très favorables qui s'ouvrent aujourd'hui devant l'industrie phosphatière, si l'on tient compte que, pour le premier semestre de 1922, les expéditions de phosphate du Nord de l'Afrique ont vraisemblablement dépassé largement le chiffre le plus élevé d'avant-guerre, si, enfin, on se réfère à toutes les déclarations contenues dans les rapports des conseils d'administration des autres sociétés, on se formera cette conviction que l'industrie phosphatière, après avoir vécu des jours très difficiles, aborde maintenant une période de très grande activité. La Société des phosphates de M'Dilla entrera en exploitation au moment précis où s'ouvre cette ère de prospérité. Elle aborde le marché phosphatier

sans aucun engagement antérieur et elle est par conséquent maîtresse de ses prix de vente. C'est là une circonstance des plus favorables.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que cette entreprise est placée sous un patronage des plus honorables. Son président du-conseil est M. Zafiropulo, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie. Ses vice-présidents sont M. Edmond Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, et M. Sautter, de la maison Odier et Sautter. Parmi les autres administrateurs, on peut citer M. Ernest Carnot, ingénieur ; M. le général Legrand-Girarde, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie ; M. Charles Heuzey, administrateur de la Banque nationale du commerce extérieur.

Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour qu'on puisse envisager sous un jour très favorable l'avenir de l'entreprise. Ajoutons que, d'après le bilan au 31 décembre 1921, l'ensemble du fonds de roulement dépassait 5 1/2 millions, alors que la dette exigible était insignifiante et n'atteignait pas 200.00 francs.

Parmi toutes les valeurs phosphatières dont nous avons démontré l'intérêt dans nos précédentes études, il apparaît que l'on doit mettre en bonne place les actions Djebel M'Dilla, lesquelles ne cotent encore qu'une prime peu élevée par rapport au pair et sont susceptibles d'un avenir particulièrement attrayant.

Port de Sfax
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1922)

Les piquets de mine, destinés surtout à la mine de M'Dilla et à la mine du Djebel-Yebeus *[sic : Zebbeus]*, sont expédiés de Saint-Raphaël, de Saint-Tropez et de Sainte-Maxime.

PHOSPHATES M'DILLA
(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1922)

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 17 octobre à l'effet de statuer sur une augmentation de capital d'environ 5 millions. Le capital social étant actuellement de 16 millions divisés en 160.000 actions de 100 francs, les actionnaires auront droit à une action nouvelle pour trois anciennes. Les nouveaux titres seront offerts aux anciens actionnaires avec une légère prime qui ne sera pas supérieure à 10 francs par titre.

Placements et émissions
Phosphates du Djebel-M'dilla
(*Le Journal des finances*, 24 novembre 1922)

Émission à 110 fr. de 54.000 actions de priorité de 100 fr. réservées jusqu'au 6 décembre aux actionnaires actuels, à raison de 1 nouvelle pour 3 anciennes à estampiller. Au siège.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES M'DILLA

(*Les Annales coloniales*, 1er décembre 1922)

L'assemblée générale extraordinaire réunie sous la présidence de M. Edmond Philippar [v.-pdt adm. dél. du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], vice-président du conseil, a décidé l'augmentation du capital de 5.400.000 fr. par l'émission de 54.000 actions nouvelles de priorité de 100 francs nominal, qui seront émises au prix de 110 francs.

Le versement se fera en entier au moment de la souscription. La souscription est ouverte du 22 novembre au 6 décembre. Elle est réservée aux anciens actionnaires qui auront droit à titre irréductible à une action nouvelle pour trois anciennes et à titre réductible pour le reliquat qui est réservé aux actionnaires anciens eu égard au montant des actions anciennes possédées par les souscripteurs.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DE DJEBEL-M'DILLA
S.A. au capital de 16 MF.
Siège social : Tunis, 26, r. d'Angleterre
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 349)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 7 à 16 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 250 actions.

ZAFIROPULO (Demetrius), 28, r. Beaujon, Paris ; pdt ;
PHILIPPAR (Edmond)[CFAT], 43, r. de Courcelles, Paris ; v.-pdt ;
SAUTTER (Raoul)[1871-1932][Bq Odier-Sautter], 65, r. du Rocher, Paris ; v.-pdt ;
MICHENOT (Émile)[gr. Zafiropulo], 49, r. Cambon, Paris ; adm. délégué ;
GITTENS (Willy)[gr. Zafiropulo], 6, r. Marceau, Tunis ; adm.-dir. gén. ;
BOUILLOT (Charles)[Mines et produits chimiques], à Villefranche-sur-Saône (Rhône) ;
CARNOT (Ernest) [1], 64, av. d'Iena, Paris ;
DAVIS (Edmund) [2], 13, Lansdowne Road, Londres ;
FITOUSSI (Élie)[avocat à Tunis, membre de l'Alliance israélite, de la Conférence consultative…], 12, r. d'Angleterre, Tunis ;
GERMAIN (Paul)[Mines et produits chimiques, Villefranche-sur-Saône], 5, r. Joseph Bara, Paris ;

---

[1] Ernest Carnot (1866-1955) : fils de l'ancien président de la République Sadi-Carnot. Ingénieur des Mines. Inspecteur (1891), puis administrateur (1894) des Messageries maritimes. Auteur en 1892 d'un rapport sur les Charbonnages du Tonkin. Député de la Côte-d'Or (1895-1898). Représentant des Messageries maritimes à l'Est-Asiatique français, puis à la Cie asiatique et africaine. Administrateur, suite à son mariage avec Marguerite Chiris, de la Société coloniale de Bambao, de la Société de la Grande-Comore (dont il sera président), des Parfums Rallet… Administrateur des Entreprises industrielles et minières (Zafiropulo). Par ailleurs, fondateur de la Viscose française (1903), de la Cellophane (1913), président des Assurances Seine-et-Rhône, parmi les 200 plus gros actionnaires de la Banque de France…

[2] Edmund Davis (1863-1939) : magnat anglais des mines d'Afrique du Sud, collectionneur, mécène. Dans la sphère française, administrateur de la Baoule ((Ivory Coast) consolidated mines Ltd, président des Mines de la Tiebaghi, chrome en Nouvelle-Calédonie. Présent dans trois autres affaires Zafiropulo : Société minière d'Extrême-Orient (Indochine), Entreprises industrielles et minières (holding), Bois coloniaux (AEF).

HEUZEY (Charles) [3], 11 *bis*, av. Victor-Hugo, Paris ;
LEGRAND-GIRARDE (Général)[1857-déc. 1924][CFAT], 114, av. Mozart, Paris ;
VAIRON (Charles)[Cie commerciale maritime, Entreprises industrielles et minières], 34, r. de Paradis, Paris ;
ZAFIROPULO (Georges), 73, cours Pierre-Puget, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

THOMAIN (Ernest)[CFAT], 26, r. de Montessuy, Paris ; commissaire ;
DESLONGCHAMPS (Raoul), 26, quai d'Orléans, Paris ; commissaire adj.

Objet. — L'expl. des gisements de phosphates de chaux de la région du Djebel Mdilla (Tunisie), dans la partie de la propriété domaniale dite Djebel Sehib…

Capital social. — 16 MF en 160.000 act. de 100 fr. dont 24.500 act. ord. ou de second rang et 135.500 act. privilégiées ou de 1er rang. Lesdites act. de 1er et de 2e rang seront assimilées et de même rang à partir du 1er janvier 1930 (où pourront l'être à une date antérieure en vertu d'une décision de l'ass. gén. des act.) et auront droit à partir de cette date, sans distinction ni privilège, à l'intérêt de 6 %..

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. de 1er rang ; 6 % d'intérêt aux act. de deuxième rang. Le surplus : 10 % au conseil d'adm. Le solde aux act. de 1er et 2e rang, sans distinction, sous déduction de toutes sommes affectées aux fonds d'amortissement, de rés. spéciale ou de prévoyance.

Cotation. — Marché en banque au comptant : actions.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES M'DILLA
(*Le Journal des finances*, 8 décembre 1922)

Émission de 54.000 actions nouvelles de 100 francs pour porter le capital de 16 millions à 21.400.000 francs et cotation en Bourse des titres nouveaux.

Informations financières
COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DE DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1923)
(*Le Journal des finances*, 16 février 1923).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital de 5.400.000 francs.

---

[3] Charles Heuzey (1876-1938) : marié en novembre 1906 à Geneviève Labbé-Potin, parente du succursaliste Félix Potin, grand propriétaire viticole en Tunisie. Ancien député de Château-Chinon, Nièvre (1910-1914), à la suite de son frère Pierre, qui avait débuté sa carrière politique en Mayenne, dans le sillage de son oncle Louis Heuzey, député de 1898 à 1901, lui-même fils de Léon Heuzey (conservateur au Louvre, membre de l'Institut) et petit-fils de Charles Lecomte, ancien député de Laval !

En juillet 1915, Charles Heuzey est nommé adjoint au maire du 16e arrondissement de Paris. Mais il quitte la vie politique. En 1922, il apparaît comme vice-président de la Société d'études marocaines pour le commerce, l'agriculture et les mines, liée au groupe Hersent, administrateur de la Financière des colonies (Rivaud), de la Banque nationale française du commerce extérieur et des Entreprises industrielles et minières (Zafiropulo). L'année suivante, il est victime d'un ferrailleur parisien à qui il avait confié 320.000 francs pour acheter des barres d'acier aux surplus militaires. En 1926, il démissionne de la Banque nationale française du commerce extérieur.

Le capital social se trouve ainsi définitivement porté à 21.400.000 francs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Phosphates du Djebel-M'dilla
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1923).

C'est par un bénéfice de 11.377 fr. 90 que se soldent les comptes de l'exercice 1952. Après amortissement de la perte de l'exercice 1921, soit 2.691 fr. 49 le solde disponible ressort à 8.686 fr. 41. Il ne sera proposé aucun dividende.

Phosphates du Djebel-M'dilla
(*Le Journal des finances*, 3 novembre 1923).

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 6 novembre à l'effet, de se prononcer sur une proposition d'augmentation du capital social qui serait ainsi porté de 21.400.000 à 29 millions.

Nous croyons savoir que l'émission de ces 76.000 actions nouvelles serait réservée aux anciens actionnaires à raison d'un titre nouveau pour 2 anciens et serait offerte avec une prime de 10 francs par action privilégiée, soit à 110 fr.

Qui êtes-vous ? 1924

CARNOT (Ernest), ingénieur civil des Mines [auteur en 1892 d'une étude sur les Charbonnages du Tonkin] ; administrateur [1894] de la Compagnie des Messageries maritimes et de diverses autres sociétés [représentant des M.M. à l'Est-Asiatique français, puis à la Cie asiatique et africaine (CAA) et à la Banque française du Maroc. Administrateur de la Coloniale de Bambao, de la Société de la Grande-Comore, des parfums Rallet (côté Chiris). Fondateur de la Viscose française (1903), de la Cellophane (1913), administrateur des Phosphates du Djebel-M'Dilla (Tunisie), président des Assurances Seine-et-Rhône…].

64, avenue d'Iéna, T. : Passy 51-30 : et à Guéville, par Rambouillet (Seine-et-Oise).

Officier de la Légion d'honneur. Ordres étrangers.

Né le 20 décembre 1866 [à Annecy][† 1955].

Marié à Mlle Marguerite Chiris, fille de feu Léon Chiris, sénateur des Alpes-Maritimes.

Fils du président [Sadi] Carnot. Petit-fils de l'économiste Dupont-White et d'Hippolyte Carnot (ancien ministre) Arrière-petit-fils du général Carnot.

Éduc. : Lycée Carnot.

Député (1895-1898) ; conseiller général de la Côte-d'Or ; adjoint au commissaire général de l'Exposition de 1900.

Sports : chasse ; cheval ; escrime.

LEGRAND-GIRARDE (Émile-Edmond), général de division du cadre de réserve.

114, avenue Mozart.

Grand-officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre. Médailles de Madagascar, de Chine.

Né le 16 novembre 1857, à Saint-Quentin (Aisne)[† décembre 1924].

Marié à Mlle Marcelle Falco.

Éduc. : collège de Cluny ; collège Chaptal.

Ancien élève de l'École polytechnique.

Officier du génie ; campagne de Madagascar (1895) ; de Chine (1900) ; commandant du 5e régiment du génie (1903), de la 81e brigade (1906), de la 41e division (1910) ; sous-chef d'état-major général de l'Armée (1912) ; commandant du 21e corps d'armée (1914)[attaché militaire des présidents Félix Faure et Loubet, il accompagne en 1897 André Lebon, ministre des colonies, dans un voyage au Sénégal et au Soudan. Versé dans la réserve après l'armistice de 1918, il est récruté par Lebon comme administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, établissement qu'il représente aux Tramways et autobus de Casablanca (vice-président), à la Société d'entreprises industrielles et minières et aux Phosphates du Djebel-M'dilla (l'une et l'autre filiales du groupe Zafiropulo)].

Œuvres : Manuel de fortifications ; Le Génie à Madagascar ; Le Génie en Chine ; Turenne en Alsace ; Opérations du 21e corps d'armée [1914-1918].

SAUTTER (Raoul), administrateur de sociétés diverses.

65, rue du Rocher, T. : Wagram 33-78 ; et villa La Ruche, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), T. : 28.

Vice-président du conseil d'administration de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, de la Compagnie tunisienne des phosphates du Djebel-M'dilla. Administrateur de la Compagnie des phosphates de Gafsa, de la Banque commerciale du Maroc, de la Banque française du Mexique, de la Compagnie Thomson-Houston, de la Compagnie des caoutchoucs de Padang, etc.

Marié à Mlle Berger.

[Administrateur d'une vingtaine de sociétés. Voir ici.]

ZAFIROPULO (Demetrius), banquier.

28, rue Beaujon, T. : Passy 43-97 ; et rue Cambon, 43 (bureaux).

Président du conseil d'administration de la Compagnie des Phosphates du Djebel-M'dilla [Tunisie], de la Société d'entreprises industrielles et minières, de la Compagnie générale des bois coloniaux ; administrateur de la Société des Chemins de fer du Sud de la France, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], de l'Entreprise maritime et commerciale, de l'Omnium international de Pétroles.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à Mlle Eugenidi.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DE DJEBEL-M'DILLA
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1924)

Société anonyme tunisienne au capital originaire de 16 millions de francs (seize millions de francs) porté à 21.400.000 fr., suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 7 février 1923, ledit capital divisé en 214.000 actions de 100 francs chacune.

Augmentation projetée. L'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1923 a décidé une augmentation de capital de 7.600.000 francs par l'émission, contre espèces, au prix de 110 fr. l'une, soit avec une prime de 10 fr., de 76.000 nouvelles actions de 100 fr. chacune, devant être assimilées aux actions privilégiées ou de premier rang existantes actuellement (notices susindiquées).

La souscription est ouverte du 7 au 31 janvier, à la société et aux guichets du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1924)

L'assemblée générale extraordinaire a régularisé l'augmentation du capital social, qui se trouve définitivement porté de 21.400.000 francs à 29 millions de francs.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*La Journée industrielle*, 26 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire, qui a hier, à Paria, 49, rue Cambon, au siège administratif, sous la présidence de M. Zafiropoulo, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923, qui a laissé un bénéfice net de 814.833 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 8.686 fr. Après déduction de la réserve légale, l'assemblée a décidé d'affecter une somme de 780.000 fr. à un compte de réserve et d'amortissement et de reporter à nouveau 2.343 fr.

Les expéditions se sont élevées, pour l'exercice écoulé, à 84.122 tonnes 900. Les stocks, en fin d'exercice, s'élevaient, à Sfax, à 19.696 tonnes et à 22.83! tonnes sur le carreau de la mine.

Pour l'exercice en cours, les expéditions atteindront entre 150.000 et 200.000 tonnes, leur développement étant fonction de l'achèvement du port de Sfax, dont les travaux sont activement poussés.

Le port de Sfax
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1924)

Le port de Sfax est de plus en plus actif.

La Compagnie du Djebel-M'dilla a presque complètement terminé ses installations de chargement de phosphates. […]

Annuaire industriel, 1925

PHOSPHATES du DJEBEL-M'DILLA (Cie tunisienne des), 26, r. d'Angleterre, Tunis (Tunisie). Ad. t. Fosdilla-Tunis. Soc. an. au cap. de 21.400.000 fr. Conseil d'adm. ; Prés. : M. Démétrius Zafiropulo ; Vice-prés. : MM. Edmond Philippar ; Raoul Sautter ; Administr. délégué : M. Émile Michenot ; Adm.-direct. général : M. Willy Gittens ; Adm. : MM. Charles Bouillot ; Ernest Carnot ; Edmund Davis ; Élie Fitoussi ; Paul Germain ; Charles Heuzey ; général Legrand-Girarde ; Charles Vairon ; Georges Zafiropulo.

Secrétaire : M. Pierre Favrir *[sic : Favier]*. Bureaux à Paris : 40, r. Cambon, Paris, 1er. T. Louvre 23-25. Ad. t. Fosdilla-Paris.

Exploitation du gisement phosphatier de Mdilla. (1-43999).

Les phosphates nord-africains
par Victor Demont,
chargé de cours au Collège de France.
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1926)

Alliance Gafsa, Phosphates tunisiens, Phosphates du Dyr et M'Dilla contre l'Office chérifien des phosphates, avec le soutien, mais sans la participation, des Phosphates de Constantine

---

PHOSPHATES DU DJEBEL M'DIILLA
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

Une assemblée générale extraordinaire a ratifié la récente augmentation du capital, qui passe de 29 à 40 millions de francs.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL MDILLA
S.A. au capital de 40 MF.
Siège social : Tunis, 26, r. d'Angleterre,
Bureau à Paris : 49, r. Cambon
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 340-342)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 7 à 19 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 250 actions.
Idem sauf :
GITTENS (Willy), désormais domicilié av. de Lesseps, Tunis ; :
FITOUSSI (Élie), désormais domicilié 4, villa Georges-Sand, Paris ;
TRÉLAT (Marcel)[4] , 98, bd Malesherbes, Paris ; remplaçant LEGRAND-GIRARDE ;
BOUILLOT (Charles).

COMMISSAIRES AUX COMPTES
MALIGES, 12, r. N.-D. des Champs, Paris ;
THOMAIN (Ernest)[CFAT], 26, r. Montessuy, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Concessions minières et gisements	3.000.000 00
Frais de constitution et de 1er étab.	3.616.906 18
Bâtiments et instal. indus.	13.610.141 61
Services des embarquements	3.055.405 72
Matériel	5.439.022 72
Mobilier et amortissements	28.168 70
Chevaux et voitures	21.000 00
Maisons d'habitation	2.606.063 06

---

[4] Marcel Trélat (1859-1933) : président de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens. Voir *Qui êtes-vous ?*

Travaux et installations en cours	748.304 25
Laboratoires	7.749 95
Travaux préparatoires et traçages	2.746.874 16
Caisse	114.320 46
Banquiers	5.430.698 01
Stock minerais	1.916.233 00
Magasins	1.667.163 83
Clients et débiteurs divers	3.651.551 91
Comptes litigieux	217.116 65
Avances à divers	16.952 75
Effets à recevoir	144.488 40
Divers	1.035.441 91
	49.173.842 22

PASSIF		
Capital		40.000.000 00
Réserve légale		136.766 18
Réserve spéciale et d'amort.		2.580.000 00
Créditeurs divers		1.901.947 37
Divers à payer		1.888.258 45
Comptes d'ordre divers		4.266 09
Profits et pertes		
Report antérieur :	18.557 47	
Bénéfice exercice :	2.644.046 66	2.662.664 13
		49.173.842 22

Phosphates de M'Dilla
(*Le Journal des finances*, 15 avril 1927)

Les actions de la Compagnie tunisienne des phosphates du Djebel-M'dilla qui, l'année dernière, avaient valu jusqu'à 250 fr., ne se traitent actuellement qu'à 220 fr., bien que la société paraisse à la veille de rentrer dans l'ère de rémunération régulière de son capital.

La Société du Djebel-M'dilla, a été constituée en 1920 pour exploiter des gisements de phosphates de chaux situés à. une quinzaine de kilomètres de Gafsa (Tunisie). Ces gisements occupent une superficie de 2.240 hectares ; ils ont été amodiés pour cinquante années à M'Dilla moyennant une redevance de 4 fr. 43 par tonne de phosphate expédié. Les formations sont régulières : le minerai est de. teneur élevée, variant entre 58 et 68 % ; il est recherché non seulement pour ce motif mais aussi à

cause de sa qualité et de la faible consommation d'acide qu'il exige pour sa transformation en superphosphate.

Le capital, fixé à l'origine — en 1920 — à 16 millions, a été porté, par étapes successives, à 40 millions : il est représenté par 400.000 actions de 100 francs dont 24.500 dites ordinaires, en nombre immuable, remises aux fondateurs, et 375.500 dites privilégiées. Ces dernières seules sont cotées. Ces actions privilégiées ont droit à un premier intérêt de 6 % avant paiement d'un intérêt égal aux actions ordinaires ; le surplus des bénéfices est réparti indistinctement entre tous les titres ; à partir de 1930, du reste, les deux catégories d'actions seront confondues.

Les disponibilités que la Société s'est procurées par les dernières augmentations de son capital lui ont servi à poursuivre activement l'organisation de son exploitation. Celle-ci est maintenant au point. La production, qui s'était élevée de 192.818 tonnes en 1924 à 276.061 tonnes en 1925, a progressé aux environs de 300.000 tonnes en 1926 ; les bénéfices ont suivi une courbe ascendante plus rapide, passant de 814.833 francs en 1923 à 1.911.804 francs en 1924 et 2.644.047 francs en 1925.

Pour 1926, dont les comptes ne vont pas tarder à être publiés, la progression serait plus forte, non seulement à cause de l'augmentation de la production mais aussi parce que le coefficient d'exploitation aurait été abaissé sensiblement. C'est, en effet, le premier exercice pendant l'intégralité duquel la centrale électrique, les usines de séchage et les installations d'embarquement à Sfax, construites en 1924 et 1925, ont fonctionné normalement.

En résumé, les Phosphates de M'Dilla, après une période de préparation assez brève, sont aujourd'hui arrivés à celle de l'exploitation normale. Il n'est pas interdit d'espérer que les actions qui, jusqu'ici, n'ont pas reçu de dividende, vont être rémunérées pour 1926. Il est possible que ce ne soit encore que sur une base relativement modeste : toutefois, on peut présumer que, dans l'avenir, les répartitions iront en s'élargissant au fur et à mesure de l'accroissement de la production orientée dès 1927 vers le chiffre de 400.000 tonnes.

Dès lors, les cours auxquels s'inscrit présentement l'action M'Dilla ne paraissent pas excessifs et il semble qu'ils pourraient sans témérité, à l'heure où l'entreprise rentre dans la période des réalisations, se relever au moins au niveau qu'ils avaient atteint l'année passée, sans sortir des limites de la prudence, étant donné la richesse des gisements exploités et le fait, aussi, que l'affaire présente au point de vue financier l'avantage de n'avoir ni obligations ni parts de fondateurs,

---

1928 (juin) : UNIFICATION DS ACTIONS
AUGMENTATION DE CAPITAL

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL MDILLA

PROTECTORAT FRANÇAIS
RÉGENCE DE TUNISIE
T. 5 c.p.

Société anonyme
Capital : 40.000.000 de fr.
divisé en 400.000 actions de 100 fr. chacune

UNIFICATION DES ACTIONS

Les 24.500 act. ord. et les 375.000 act. priv.
ont été unifiées sous la dénomination Catégorie A
(Décision des ass. des 28 mai et 12 juin 1928.
AUGMENTATION DU CAPITAL
Capital porté à 44.000 de fr. par la création
de 40.000 act. dites B;de 100 fr. chacune
(Décision de l'ass. …juin 1928)

Siège social à Tunis

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis le 6 mars 1920
ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Tunis, le 1er décembre 1925
Un administrateur (à gauche) : Émile Michenot
Un administrateur (à droite) : ?
Henry Blitz, Grav., Paris

Phosphates de M'Dilla
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1928)

Les Phosphates de M'Dilla se tiennent à 245 en attendant l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 19 avril, en vue de l'unification des actions ordinaires et de priorité et de l'augmentation du capital, par la création d'actions à droit de vote privilégié.

Des villes qui grandissent
Sfax, capitale économique
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1928)

… Le reste des terrains a été successivement occupé par les Sociétés phosphatières du Zebbeus et du Djebel-M'dilla, puis par les sociétés alfatières, qui se sont partagé le quai terminus pour leurs entrepôts et leurs embarquements…

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1928, ratifiée par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions privilégiées, en date du 27 juin 1928, le privilège existant au profit des actions n° 24.501 à 400.000 a été supprimé. En conséquence, ces titres devront, à partir du 25 juillet 1928, être présentés au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon à Paris, pour y être revêtus d'une estampille constatant l'annulation de ce privilège.

Notes prises en Tunisie
DE L'ENFER AU PARADIS TUNISIEN
par Mirane-Marcelle DEFFINS.
(*Les Annales coloniales*, 30 mars 1929)

……
Sfax. — Le quai Nord-Est est le domaine des compagnies phosphatières. Les mines de Gafsa possèdent là d'immenses entrepôts. Les bâtiments des compagnies des Phosphates Tunisiens et du Djebel-M'dilla sont de beaucoup moins importants. Il règne ici une activité prodigieusement moderne. La fièvre de la machinerie brûle l'air ensoleillé. Pas d'hommes —- ou si peu. Des courroies transporteuses électriques

chargent les navires. Et c'est à raison de 5.000 tonnes par jour que les cargaisons de phosphates sont déposées à fond de cale.

Fronts couronnés de sueur, bras amaigris, dos ronds des porteurs de jadis, en gardez-vous rancune à ce rival sans cœur ni cerveau : le Moteur ?

NÉCROLOGIE
Mme J. Davis
(*Le Temps*, 7 avril 1929)

On nous annonce la mort de Mme J. Davis, décédée en son domicile, 30, rue Pergolèse, le 1er avril. Le service religieux a eu lieu en l'église de Saint-Germain-en-Laye, et l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de cette ville. Mme Davis était la mère de sir Edmund Davis, de Mrs Warren et Reginald Davis, et de Mme Bernac. Il n'a pas été envoyé de faire-part.

M. Manceron, retour du Sud, est rentré à Tunis
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1930)

Achevant sa tournée dans le Sud, M. Manceron a fait jeudi dernier son entrée officielle à Gafsa.

Le Résident général reçut les personnalités et les groupements locaux au contrôle civil, puis visita les fabricants de tapis et couvertures dont il constata le commerce prospère.

M. Manceron a visité ensuite les piscines romaines, où l'eau chaude remplit deux vastes bassins, puis les écoles franco-indigènes et l'hôpital. Il a parcouru ensuite l'oasis et s'est rendu aux exploitations de phosphates du Djebel-M'dilla. Le cortège a quitté Gafsa, dans la soirée pour revenir à Tunis, où il est arrivé hier matin.

(Par dépêche.)

PHOSPHATE DU DJEBEL M'DILLA
(*L'Africain*, 20 juin 1930)

Les bénéfices nets de 1929 sont le 8 millions 668.000 fr. en chiffres ronds contre 6.687.000 en 1928.

Le dividende serait porté, dit-on, de 10 à 12 fr. par action.

Dans les sociétés
TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*L'Africain*, 4 juillet 1930)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire, viennent d'approuver les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 8.666.202 francs.

Une somme de 2.800.000 fr. a été portée à la réserve spéciale d'amortissement et le dividende a été fixé à 12 fr. brut par action, payables le 1er octobre.

MM. [William] Gittens et [Edmund] Davis, administrateurs sortants, ont été réélus.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1930)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le jeudi 19 juin. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 8.666.202 fr. 52.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*L'Africain*, 10 octobre 1930)

Un dividende de 12 francs brut par action « A » ou « B » est mis en paiement à dater du 1er octobre sur présentation du coupon n° 7 pour les actions « A » au porteur, et du certificat pour les actions nominatives « A » ou « B », à raison de : actions « A » au porteur ou au nominatif, net 9 fr. 37.

Pour les certificats d'actions « B » dont le titulaire est domicilié en France, net 9 fr. 08.

Le paiement s'effectue, sans frais, au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ou au siège social de la société à Tunis.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*L'Africain*, 15 août 1931)

L'assemblée du 23 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui se soldent, par un bénéfice de 6.544.873 francs, sur lequel 3 millions de francs ont été affectés à un compte de réserve et d'amortissement.

Le solde, compte tenu du report de l'exercice précédent, donne un total de 3.575.609 fr. qui a été reporté à nouveau.

La société a eu à surmonter de sérieuses difficultés, par suite de la pénurie de main-d'œuvre ; en outre, en raison de la crise mondiale, de nombreux acheteurs n'ont pas fait face à leurs engagements : ce qui explique la diminution des bénéfices.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*L'Africain*, 25 août 1931)

La constitution de la société remonte à 1920. L'objet social comporte l'exploitation de gisements de phosphates de chaux qui sont situées dans la région du Djebel-M'Dilla (Tunisie), dans la propriété domaniale dite Djebel-Schib.

Le capital, primitivement de 16 millions, a été porté, en février 1923, à 21.400.000 francs ; en mars 1921, à 29 millions ; en décembre 1925, à 40 millions, en 440.000 actions de 100 francs, dont 400.000 actions A (une voix par 50 actions) et 40.000 actions B (urne voix par 5 actions). Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

De 1922 à 1930 inclus, l'extraction a marqué une progression remarquable, passant de 55.000 tonnes, au début de cette période, successivement à 90.000, 193.000, 276.061, 276.094, 328.896, 333.597, 365.618 et 478.862 tonnes.

Pendant ces mêmes exercices, les bénéfices ont été respectivement de 8.686 fr.. 814.833 fr., 1.911804 fr., 2.644.046 fr., 5 millions 824.238 fr., 6.625.246 francs, 6.654.924 fr., 8.666.202 francs et 6.544.873 fr.

Pendant les quatre premiers exercices ci-dessus, les actions A n'ont reçu aucun dividende, puis 10 fr. en 1926, 1927 et 1928, 12 francs en 1929, rien pour 1930 ; de leur côté, les actions B ont reçu 6 fr. 893 en 1928 et 12 francs en 1929 ; rien pour l'année 1930.

DJEBEL-M'DILLA
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1932)

Le solde bénéficiaire pour l'exercice 1931 s'établit à 10 millions 211.527, contre 6.575.609 francs en 1930.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Journal des débats*, 22 juin 1932)

L'assemblée du 20 juin a approuvé les comptes de 1931 qui ont fait ressortir un bénéfice net de 6.635.927 fr. contre 6.544.873 fr.

Elle a décidé d'affecter 4 millions à la réserve spéciale pour amortissements, 309.039 fr. à la réserve légale et de reporter le solde à nouveau.

DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1932)

L'assemblée du 20 juin a approuvé les comptes de 1931, se soldant par un bénéfice net de 6.635.927 fr. (contre 6.544.873 fr.), affecté aux amortissements comme l'an dernier.

Le rapport constate que les stocks sont de 229.851 tonnes. La chute de la livre a affecté sérieusement le dernier trimestre et de nombreux litiges existent. Le prix de revient sur le carreau a été réduit de 10 %, par tonne. Les traçages ont été réduits. La ligne du chemin de fer vers Gafsa a été remise au Gouvernement. Les nouvelles installations au port de Sfax fonctionneront dans le second semestre de 1932.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DE DJEBEL M'DILLA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1932, p. 465)

Le conseil fait remarquer dans son rapport que, la crise s'étant accrue pendant l'exercice, alors que le carnet de ventes portait 470.000 t., il n'en a été effectivement exporté que 322.739 t. L'organisation de l'exploitation phosphatière ne pouvant être modifiée d'un jour à l'autre et les indications des superphosphatiers au point de vue de leur prévisions d'enlèvement étant toujours aussi incertaines, il a fallu, malgré la crise, maintenir une extraction relativement importante. Bien que la cadence d'exploitation ait été réduite, cette production a eu pour conséquence d'augmentation sensiblement les stocks qui s'élevaient, au 31 déc., à 207.373 t. à la mine et à 22.478 t. à Sfax.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 6 mai 1933)

Nous croyons savoir que les comptes de l'exercice 1932 feront ressortir un bénéfice net d'un ordre de grandeur de 4 à 5 millions de francs, contre 6.635,927 francs en 1931. Le conseil n'a pas encore statué quant à l'affectation de ce solde bénéficiaire. Rappelons que celui de l'an dernier avait été porté aux amortissements.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1933)

Le bénéfice de 1932 ressort à 4.050.000 fr. contre 6.635.927 fr. en 1931.

L'assemblée ordinaire aura lieu le 15 juin à 11 heures, rue Cambon, 49, en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1932, affecter les bénéfices, nommer des administrateurs, etc. Les actionnaires possédant ou groupant au moins 50 actions A ou 5 actions B peuvent assister à la réunion et doivent déposer leurs titres, ou les récépissés, 8 jours avant la réunion dans les établissements de crédit habituels.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales,* 17 juin 1933)

L'assemblée du 15 juin a approuvé les comptes de 1932. Le bénéfice net de 4 millions 026.830 a été affecté en majeure partie aux amortissements, comme l'an dernier.

Les exportations ont diminué de 18 % et les stocks sont en légère augmentation, les frais généraux ont été réduits. Certains actionnaires se sont élevés contre la politique de non répartition de dividendes et la composition du portefeuille. Le président a fait ressortir l'équilibre du bilan et a déclaré que si une des participations était nécessaire, les autres consistaient en options à lever.

Pour le mois de mai 1933, la production s'est élevée à 30.000 tonnes soit, depuis le début de d'exercice en cours, un total de 132.000 tonnes.

TUNISIE
L'industrie phosphatière
(*Les Annales coloniales,* 31 octobre 1933)

Les sociétés phosphatières tunisiennes se sont efforcées d'améliorer la teneur de leurs produits. Dans la plupart des gisements exploités sur le territoire de la Régence, le phosphate naturel extrait, titre entre 58 et 64 %, il dépasse rarement 65.

Un traitement est nécessaire bien souvent pour obtenir la catégorie 63-68, et presque toujours pour la catégorie 65-70.

Or, les qualités supérieures sont de plus en plus demandées au détriment de la dernière qualité.

Les exploitants tunisiens se sont donc trouvés conduits à rechercher le moyen de réaliser une amélioration de leurs produits.

Des essais d'enrichissement du phosphate par lavage, entrepris à la carrière du Meheri-Zebbeus [Phosphates tunisiens*] n'ont pas donné de bons résultats ; par contre, la méthode d'enrichissement pneumatique a été pratiqué avec succès par la Compagnie de Gafsa*, à Aïn-Moularès et par la Compagnie M'dilla à M'dilla.

Cette méthode consiste à utiliser la différence de densité des particules du phosphate et des stériles, qu'on sépare par un courant d'air ascendant.

PHOSPHATES DE M'DILLA
(*Le Journal des débats*, 28 décembre 1933)

Les expéditions de 1933 sont en légère augmentation sur celles de 1932, mais les prix de vent ont subi une diminution sensible. Le bénéfice de l'exercice s'annonce, dans ces conditions, un peu inférieur au précèdent. Il serait néanmoins, encore prématuré d'en tirer une conclusion sur l'éventualité d'une reprise des dividendes.

Cie tunisienne des phosphates du Djebel-M'dilla
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1934)

Le rapport souligne les difficultés rencontrées par l'industrie phosphatière du fait notamment de la production très importante des phosphates de l'Amérique du Nord. Il signale la constitution du Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie auquel la société a participé. Le tonnage réservé aux groupes nord-africains est réparti dans des conditions bien déterminées avec progression au profit du Maroc au-delà d'un certain tonnage. Il a été attribué à la Société un tonnage représentant 13,66 % du tonnage global nord-africain. Dans les conditions actuelles de la consommation européenne, ce tonnage représente un peu plus de 300.000 t. d'expéditions annuelles, qui permet une production à un prix de revient non supérieur a celui d'autres sociétés concurrentes.

PHOSPHATES DE M'DILLA
(*Le Temps*, 8 août 1934)

Pendant le mois de juillet, les exportations se sont élevées à 25.966 tonnes contre 26.095 tonnes en juin dernier et 22.373 tonnes en juillet 1933.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'ÉCLAIRAGE
(*Le Temps*, 7 septembre 1934)

L'assemblée du 5 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 193,4, qui ont fait ressortir un bénéfice de 2.353.964 francs contre 1 million 353.121 francs précédemment. Elle a voté un dividende de 70 francs brut (contre 50 francs net au nominatif) aux actions anciennes, et de 19 fr. 18 aux actions nouvelles. Les recettes de gaz et de location d'appareils ont été de 14 millions 893.613 francs contre 13.540.052 francs.

PHOSPHATES DE M'DILLA
(*Le Temps*, 7 septembre 1934)

Les expéditions de phosphate pendant le mois d'août se sont élevées à 49.220 tonnes contre 25.966 tonnes en juillet et 12.520 en août 1933. Les expéditions totales pour les huit mois sont de 245.290 tonnes contre 192.614 tonnes pour la période correspondante de 1933.

Résultats d'exercice
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1935)

Compagnie Tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla. — Bénéfice d'exploitation de 1934 : 8.353.859 fr. contre 5.929.942 fr. Bénéfice : 8.141.441 contre 10.129 402.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1936)

Le réseau a, en outre, transporté 368.810 tonnes de marchandises diverses ; dans ces marchandises figure particulièrement le phosphate de la Mine de M'Dilla.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Temps*, 9 juillet 1936)
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1936)

L'assemblée du 7 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1935 et a voté le maintien du dividende à 8 francs par action.

Émeutes et troubles
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1936)

Une grève a éclaté dans les mines de phosphates de la région de Gafsa*, puis, par suite de l'adhésion, à titre de solidarité, des ouvriers des mines de M'dilla, elle s'est étendue à ces dernières. Le personnel indigène occupe l'entrée des locaux et en interdit l'accès aux ouvriers européens non grévistes, qui sont ainsi contraints au chômage.

Les grévistes sont au nombre de 2.500.

Après les événements de Metlaoui
Meetings cégétistes en Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1937)

Pour protester contre le massacre de Metlaoui et de M'Dilla, l'Union des Syndicats de Tunisie a organisé dimanche, un grand meeting de protestation auquel assistait, entre autres, M. Bouzanquet, délégué permanent de la C. G. T. arrivé peu avant de Paris par l'avion.

Voici l'ordre du jour qui fut voté :

« Dix mille travailleurs répondant à l'appel de l'Union des syndicats de Tunis réunis à Gambetta Park le 21 mars.

Élèvent une énergique protestation contre le massacre prémédité de leurs camarades ouvriers des mines de Metlaoui et M'Dilla, en lutte pour le pain et la liberté.

Demandent au gouvernement de Front populaire :

1. des sanctions contre les responsables quels qu'ils soient ;
2. L'épuration immédiate dans l'administration, la police, l'armée ;
3. Le retrait des forces armées qui ne peuvent que créer de nouveaux désordres ;
4. La libération immédiate de nos camarades mineurs arbitrairement emprisonnés ;
5. Des poursuites contre la presse qui publie de fausses nouvelles susceptibles de provoquer des troubles dans la régence ;

Les travailleurs de Tunis adressent aux victimes de Metlaoui, M'Dilla et Clichy ainsi qu'à leurs familles, l'expression de leur vive sympathie.

Envoient leur salut fraternel aux vaillants camarades espagnols en lutte pour la liberté. »

À la même heure, se déroulèrent des meetings similaires à Sousse, Sfax et Bizerte.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1937)

Le bénéfice net de l'exercice 1936, dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 16 juillet, ressort à **6.715.554** francs au lieu de 4.700.612 francs. Avec le report antérieur, le solde disponible s'élève à **7 millions 945.023** francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 7 francs contre 8 francs l'an dernier.

Le palais
ÉPILOGUE DES GRÈVES DE M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1937)

Ce fut peu après les incidents sanglants de Metlaoui que les grévistes de la mine de M'Dilla assaillirent le service d'ordre.

Ces incidents viennent d'avoir leur épilogue au tribunal correctionnel de Sousse qui condamna sept meneurs à des peines variant de un mois de prison et 100 fr. d'amende à 10 mois et 100 francs d'amende.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1937)

Réunis le 16 juillet en. assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936 accusant un bénéfice de **5.715.554** francs qui forme avec le reliquat antérieur de 1.229.469 francs, un disponible de **6.945.023 francs**. Le dividende a été fixé à 7 fr. brut par action.

PHOSPHATES
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

Pour le premier semestre de l'exercice 1936-1937, les exportations se sont élevées à 119.242 tonnes contre 79.435 tonnes. Pour l'ensemble de l'année 1936, elles atteignent 207.800 tonnes contre 160.651 tonnes.

La Compagnie de Gafsa a expédié, pendant le premier semestre 1937 : 668.92? tonnes (dont 49.374 hors d'Europe) contre 558.672 pendant la même période de 1936, soit une augmentation de 110.255 tonnes. Cette société est le principal fournisseur de la France (287.923 tonnes). Vient ensuite l'Italie, avec 122.582 tonnes, et l'Angleterre avec 84.263 tonnes.

Les expéditions des Phosphates tunisiens atteignent 113.320 tonnes (dont 20.936 de phosphates métallurgiques) contre 87.869 pendant le premier semestre 1936, soit une augmentation de 25.451 tonnes. L'Italie, l'Allemagne sont les principaux clients avec des tonnages dépassant 40.000 tonnes.

De leur côté, les Phosphates de M'Dilla figurent dans les statistiques du premier semestre 1937 pour 172.313 tonnes, contre 128.474, soit 43.839 tonnes d'augmentation, avec des livraisons représentant 415.768 tonnes pour le Royaume-Uni, 43.672 pour le Danemark et 35.571 pour la Hollande. En outre, cette société a expédié 7.112 tonnes au Japon.

La Société des phosphates du Djebel-M'dilla
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Son siège est à Tunis. Datant de 1920, au capital de 44 millions, elle offre une nouvelle preuve de l'internationalisme du capitalisme. Le président du conseil est M. Démétrius Zafiropulo. Parmi les administrateurs nous relevons un de ses parents, Georges Zafiropulo, tous deux vus à la Société marseillaise de crédit ; M. Ernest Carnot [cousin de Jean, ancien député de la Charente] et Jean Brugère [CFAT], cités antérieurement, un Anglais, Sir Edmund Davis [5], de Londres MM. Louis Michenot [cadre

---

[5] Sir Edmund Davis est un personnage important car il siegeait, en 1934, dans 41 conseils d'administration ! Il est président de la Société Jacob Picard and C°, de la Bwana M'Kubwa Copper Mining Company, président délégué de la Chinese Central Railmays, de la Chrome Company, administrateur délégué de l'East African Lands and Development Company, président des Établissements Courmont, président-délegué de la Fanti Consolidated Investment Company, président de la Josiah Smale and Son, président délégué de la Loungwa Concessions (Northern Rhodesia), président de Otavu Exploring Syndicate, président délégué de la Rhodesia Brokenhill development Company, de la Rhodesia Chrome Mines, président de sept autres sociétés, dont celle de la Yangtse Valley. Il est aussi administrateur de la Société d'entreprises industrielles et minières.

Par la liste précédente, on voit que l'activité financière de Sir Edmund Davis est surtout réservée aux entreprises coloniales d'Afrique et de Chine, groupes financiers d'études, de mines et de chemins de fer. Il est évident que Sir Edmund Davis est un représentant de groupes financiers [En fait, il était un investisseur indépendant].

du groupe Zafiropulo] et Jules Dumas, qui représentent les intérêts du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; [228] M. Charles Heuzey, ancien député de la Mayenne [en fait de la Nièvre], mari de Mlle Potin, de la famille des grands épiciers parisiens, propriétaires de vignobles en Tunisie. Deux autres personnes, MM. Joseph Desmars, ancien conseiller d'État [1975-1956. Anc. préfet. Ép. Marie Rouenel > Louise ép. Alfred Papinot, préfet de la Chte 1940-oct. 1943], et Paul Germain[6], terminent ce conseil. L'administrateur-directeur général, demeurant à Tunis, est M. Willy Gittens, qui ne semble pas un Français de longue date, si tant est qu'il le soit.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à fin 1924…] :

PHOSPHATES du DJEBEL MDILLA (Cie tunisienne des), 26, r. d'Angleterre, Tunis (Tunisie). Ad. t. Fosdilla-Tunis. Soc. an. cap. 44 millions fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. D. Zafiropulo ; Vice-prés. : MM. E[dmond] Philippar [CFAT][† 1934], R[aoul] Sautter [Bq Odier-Sautter][† 8 novembre 1932]. Adm.-dél. : M. E[mile] Michenot [Zafiropulo] ; Adm.-dir. gén. : M. W[illiam] Gittens [Zafiropulo] ; Adm. : MM. Ch[arles] Bouillot [Mines et produits chimiques, Villefranche-sur-Saône] ; E[rnest] Carnot ; E[dmund] Davis[7] [de Londres] ; E[lie] Fitoussi ; P[aul] Germain [Mines et produits chimiques, Villefranche-sur-Saône] ; C[harles] Heuzey ; Général Legrand Girarde [CFAT] [† déc. 1924] ; C[harles] Vairon ; G. Zafiropulo. Secr. : M. J. Blancou. — Bureaux à Paris : 49, r. Cambon, Paris, 1er. T. Louvre 93-25. Ad. t. Fosdilla-Paris.

Phosphates. (43999).

DES CAMBRIOLEURS VISITENT LE CHÂTEAU DE SIR EDMUND DAVIS
(*Le Figaro*, 24 avril 1938)

Cinq toiles, dont un Rembrandt de six millions, ont disparu

Londres, 23 avril. Durant la nuit dernière, des malfaiteurs ont réussi à s'introduire, en découpant un carreau à l'aide d'un diamant, à l'intérieur du château que sir Edmund Davis, le fameux collectionneur anglais, possède à Chillham, près de Canterburry, et se sont emparés de cinq toiles de maîtres, notamment de Rembrandt, de Van Dyck, de Gainsborough et de Reynolds, d'une valeur totale de 100,000 livres sterling. Le Rembrandt, seul, est estime six millions de francs.

On croit que le coup a été monté de toutes pièces par une bande de voleurs internationaux. C'est pourquoi Scotland Yard a donné tous les ordres nécessaires pour que les ports et aérodromes britanniques soient étroitement surveillés.

Sir Edmund Davis a déclaré, après un rapide inventaire de ses collections :

« Les malfaiteurs se sont aussi emparés d'une collection de pièces de monnaies qui m'avait été offerte récemment. Ils ont également examiné une idole trouvée, en Colombie au cours de travaux effectues pour la construction d'une voie ferrée. Mais ils l'ont négligée, croyant probablement qu'elle était en laiton. Et cependant elle est en or pur. Sa valeur est inestimable. »

---

[6] C'est un ingénieur des mines, marié à une demoiselle Billaudot. Il y a un Georges Billaudot, mari d'une Lazard possesseur d'un château à Chailloué (Orne).

[7] Edmund Davis siégeait dans deux autres affaires Zafiropulo : les Entreprises industrielles et minières (Tunisie) et les Bois coloniaux (AEF). Il était aussi président des Mines de la Tiebaghi, chrome en Nouvelle-Calédonie.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Temps*, 12 juillet 1938)

Au cours de l'exercice 1937, indique le rapport. du conseil à l'assemblée du 8 juillet, la société a subi une importante augmentation de ses prix de revient due à l'application intégrale des nouvelles lois sociales et aussi à la hausse des matières premières nécessaires à son exploitation. Cependant, un fort accroissement des expéditions de phosphates de la compagnie a permis de faire face à cette majoration des éléments du prix de revient.

Pour l'exercice 1937, la société enregistre une augmentation de 47 % des dépenses en main-d'œuvre.

D'autre part, la hausse continue des matières premières et des fournitures de magasin s'est traduite par une augmentation de 59 %. Il est résulté une augmentation du prix de revient au départ de la mine de près de 55 %.

Pour parer à la baisse du rendement des ouvriers et pour activer l'exécution des travaux de préparation pour les années futures, des essais de havage mécanique ont été entrepris et ont donné des résultats encourageants. Différents appareils ont été achetés et seront mis en service incessamment.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le dividende a été fixé à 12 francs.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Temps*, 19 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 ont fait ressortir un bénéfice net de 11.952.600 francs contre 6.715.554 francs pour l'exercice écoulé. Adjonction faite du report antérieur, le solde disponible s'est élevé à 13.002.869 francs.

Le dividende a été fixé à 12 francs par action A et B.

Cette répartition a permis de reporter à nouveau 2.253.742 francs.

L'application intégrale des lois sociales pendant l'exercice 1937 a produit tous ses effets et a déterminé une augmentation considérable du prix de revient.

Par contre, les expéditions de phosphate ont augmenté dans d'assez fortes proportions, ce qui a amené l'entreprise à prélever sur les stocks figurant à l'inventaire aux anciens prix, le tonnage nécessaire pour compléter les livraisons effectuées pendant le courant de l'année.

Elle a pu ainsi faire face à l'augmentation des différents éléments du prix de revient occasionnée notamment par une hausse considérable du prix de la main-d'œuvre et des matières premières nécessaires à l'exploitation.

Les conséquences de la dévaluation de la monnaie française se sont également fait sentir au cours de l'année 1937 en diminuant le pouvoir d'achat du capital roulant et celui des réserves pour remplacement de matériel. Elles ont été atténuées par la conclusion de ventes en monnaies étrangères.

La vente des phosphates de la société a été faite, comme les années précédentes, par l'intermédiaire du Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie.

Le contingent normal, revenant à la société, n'a pas été intégralement atteint, mais une légère amélioration s'est produite dans sa position.

La Caisse de péréquation a, également, fonctionné normalement et la totalité des sommes versées a été réincorporée dans les comptes de l'exercice pour être affectée en presque totalité à la caisse de Ducroire.

Les tarifs de transport ont subi pendant l'année 1937 de nouvelles majorations particulièrement onéreuses pour la société.

De 28 fr. 40 par tonne le 30 avril 1937, ils sont passés, note le rapport du conseil, à :

32 fr. 75 par tonne le 1er mai 1937 ;
32 fr. 80 par tonne le 10 septembre 1937 ;
36 fr. 25 par tonne le 1er novembre 1937.

Ils sont, actuellement, de 38 fr. 15, ayant subi ainsi dans l'espace de dix mois, une majoration de 10 francs environ par tonne.

D'autre part, l'impôt prélevé par l'État, qui était au 30 avril 1937 de 25 %, a été porté au 1er mai 1937 à 35 % et à 40 % à partir du 1er novembre 1937.

Pendant l'exercice 1937, il a été décaissé pour le transport des phosphates, une somme de. 10.485.290 00
dont 7.894.955 00
sont acquis à la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa,
La différence, soit 2.590.335 00
est représentée par l'impôt prélevé par l'État.

Sur le montant de cet impôt, le gouvernement tunisien a ristourné, à la Caisse de péréquation, une somme de 1.116.467 00
représentant 43 % de cet impôt, alors que ce pourcentage était au 30 avril 1937 de 60 pour cent.

La société a payé en outre en 1937, pour le transport par chemin de fer de ses approvisionnements, une somme de 623,361 fr. 35 représentant un tonnage de 11,086 tonnes.

Les charges fiscales, sans compter l'impôt sur les transports, mais en y englobant les redevances et frais de statistiques, se sont élevées pendant l'exercice écoulé à 3 millions 132.000 francs.

La part de l'impôt sur les transports de phosphates, restée acquise à l'État, représente en supplément une somme de 1.473.868 francs.

Au total, il a été payé au gouvernement tunisien 4 millions 606.168 francs, soit 13 fr. 92 par tonne de phosphate exportée, contre 9 fr. 55 l'année dernière.

Nous devons remarquer, à nouveau, que ces augmentations successives, décidées par le gouvernement tunisien, mettent de plus en plus ces exploitations dans un état d'infériorité vis-à-vis des exploitations similaires algériennes et marocaines dont les gouvernements reconnaissent davantage la nécessité d'un bas prix de revient pour la lutte contre la concurrence mondiale.

Au cours de l'année 1937, il a été chargé à Sfax 330.734 tonnes
au lieu de 284.488 00
Il y a donc eu augmentation pendant l'exercice 1937 de 46.243 00
La production de la mine, pendant l'exercice écoulé, a été de 271.731 tonnes

Les expéditions sur Sfax s'étant élevées à 328.722 tonnes contre 276.020 tonnes pendant l'exercice précédent au 31 décembre 1937, il y avait sur le carreau de la mine 160.789 tonnes et les stocks disponibles dans les silos de Sfax représentaient 28.500 tonnes.

Le stock total était donc en diminution sensible sur celui des années précédentes.

Ce résultat est la conséquence de la diminution du rendement ouvrier, et de la grève de trois semaines qui s'est produite au mois de septembre dernier.

L'exploitation minière s'est poursuivie pendant l'année écoulée dans des conditions difficiles par suite des incidents consécutifs à l'application des lois sociales en Tunisie.

L'organisation syndicale, réduisant l'autorité des chefs dans un milieu ouvrier non évolué, a donné des résultats déplorables et a déterminé une augmentation considérable du prix de revient.

Pour l'exercice 1937, l'entreprise enregistre une augmentation de 47 % des dépenses en main-d'œuvre, qui est bien plus le résultat de la baisse des rendements que de la hausse des salaires.

La hausse continue des matières premières et des fournitures de magasin s'est traduite par une augmentation de 59 %. Il en est résulté une augmentation du prix de revient départ Mine de près de 55 %.

La baisse des rendements a forcément entraîné une diminution de la capacité extractive des exploitations. C'est la raison pour laquelle on a été obligé, pendant l'exercice écoulé, de faire un prélèvement de près de 57.000 tonnes sur les stocks de phosphate.

Toutefois, ce prélèvement ne peut avoir de conséquences graves, étant donné l'importance du stock et le fait que celui-ci pourra être reconstitué assez rapidement en période de faibles expéditions.

L'entreprise a été obligée, pendant l'année écoulée, d'augmenter le nombre de chantiers, et, par conséquent, la population ouvrière et la surveillance.

Les travaux de préparation ont été étendus, et les plans de constructions nouvelles pour loger les ouvriers européens et indigènes ont été établis.

A l'heure actuelle, le village indigène situé au voisinage des fours de séchage est en construction.

La nécessité de maintenir la production en regard d'une diminution considérable des heures de travail obligera la société à renforcer à bref délai les installations industrielles et la centrale.

Deux grèves relativement longues ont déterminé un arrêt des exploitations pendant l'année 1937 La première a duré du 1er au 10 mars. Elle a été déclenchée sans préavis et sans raison. Il s'agissait d'une grève de solidarité avec les mines voisines. C'est au cours de cette grève que se sont déroulés les événements sanglants, particulièrement déplorables du 5 mars.

La deuxième grève a eu lieu du 6 au 27 septembre. Elle a été provoquée par le fait que la direction a refusé le renvoi d'ouvriers qui avaient dépassé, dans une faible mesure, du reste, le tonnage minimum imposé par la convention collective.

Ces graves perturbations, préjudiciables aussi bien à la classe ouvrière qu'à la société, ont pu être atténuées dans une forte mesure, grâce au développement donné pendant les années antérieures aux travaux de préparation du gîte.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Temps*, 5 novembre 1938)

Les expéditions du mois d'octobre ont porté sur 9.525 tonnes contre 5.380 en octobre 1937.

PHOSPHATES DE M'DILLA
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1938)

Les expéditions du mois de novembre se sont élevées à 41.991 tonnes contre 38.490 tonnes en novembre 1937.

Expéditions des onze premiers mois : 260.009 tonnes contre 290.390 tonnes pour la même période de l'année dernière.

NÉCROLOGIE
Sir Edmund Davis

(*Le Journal des débats*, 24 février 1939)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Sir Edmund Davis, qui vient de succomber subitement, à Chilham Castle, près de Canterbury, dans sa soixante-dix-septième année. Il avait été l'initiateur hardi et heureux de grandes entreprises sud-africaines auxquelles, par son intelligence et son activité, il avait donné un développement important. Il était très connu et estimé dans la Cité, il venait souvent en France, dont il était un fidèle ami et qu'il connaissait fort bien. Il avait beaucoup de goût, et de nombreuses relations dans le monde artistique ; il avait fait don, au musée du Luxembourg, d'une précieuse collection de peintures anglaises [inaugurée en 1915, transférée en 1922 au Jeu de Paume]. Il laissera des regrets à tous ceux qui l'ont connu.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1939)

Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice net de 15.824.915 francs contre 11 millions 953.600 francs pour l'exercice précédent.

Le total disponible est de 18.078.657 francs contre 13.002.869 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 14 fr. brut par action au lieu de 12 francs précédemment.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1939)

Les expéditions de phosphates ont diminué d'une manière importante, mais les marchés conclus en devises étrangères ont permis de maintenir un bénéfice normal.

L'assemblée générale ordinaire du 4 juillet s'est tenue sous la présidence de M. Zafiropulo, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1938 dont nous avons donné l'analyse dans l'*Information* du 20 juin dernier. Ils se soldent par un bénéfice de 15.824.915 francs, formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 18.078.657 francs. Une somme de 2 millions a été affectée à la réserve de prévoyance et une somme de 6 millions au fonds d'amortissement. Le dividende a été fixé à 14 francs brut par action A et B. Il sera mis en paiement à partir du 10 juillet. à raison de 12 fr. 32 net et 12 fr. 88 net pour les actions nominatives, suivant leur catégorie et à raison de 11 fr. 82 net pour les titres au porteur.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. M. J. Desmars et P. Germain. administrateurs sortants, ont été réélus. L'assemblée a également donné *quitus* définitif de sa gestion d'administrateur à la succession de M. Ch. Heuzey.

Dans son rapport, le conseil expose que pendant l'exercice, les expéditions de phosphate ont diminué dans d'assez fortes proportions pur suite de la réduction des livraisons effectuées par le Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie chargé des ventes de la société.

Par rapport à l'exercice 1937, cette diminution pour l'ensemble de l'Afrique du Nord (Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie et l'Office chérifien des phosphates) a été de 11 %. Alors que le Maroc maintenait sensiblement le chiffre de ses expéditions, celui de l'Algérie était de réduit de 9 % et la production tunisienne affectée dans une plus forte mesure ; la Société a subi, de ce chef, une diminution assez sensible de ses ventes. Les marchés conclus en devises étrangères ont toutefois permis de maintenir un

bénéfice normal, malgré l'élévation importante du prix de revient due principalement à la diminution du rendement de la main-d'œuvre.

Le contingent attribué à la Société sur l'ensemble des livraisons des mines algériennes et tunisiennes a été sensiblement atteint. Par contre, si l'on considère l'ensemble des livraisons, Maroc d'une part, Algérie, Tunisie, d'autre part, les ventes de la société ont été nettement insuffisantes par suite des dépassements importants de l'Office chérifien des phosphates sur son contingent. Les tarifs de transport de la mine à Sfax, de 36 fr. 25 au 1er janvier 1938, ont été portés à 38 fr. 15 la tonne depuis le 1er mars 1938. C'est ainsi que pendant l'exercice 1938, il a été décaissé à ce litre, 10.513.134 fr., dont 7.509.370 fr. restent acquis à la Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa. La différence, soit 3.003.7C4 fr., représente le montant de l'impôt sur les transports prélevé par l'État. Sur cette somme, le gouvernement tunisien a ristourné à la Caisse des péréquations 991.187 fr., soit 35 % des impôts ; l'année précédente, avec une production supérieure, l'impôt encaissé par l'État n'avait été que de 2.590.000 fr. et la somme ristournée représentait 43 % de l'impôt. Pour le transport par chemin de fer de ses approvisionnements, la société a payé pour 22.183 tonnes, une somme totale de 1.231.118 fr., soit le double de la somme payée pendant l'année 1937. Les charges fiscales se sont élevées pendant l'exercice écoulé à 2.906.831 fr. La part de l'impôt sur les transports de phosphates restée acquise à l'État représente une somme de 2.012 577 fr. Au total, le gouvernement tunisien a donc encaissé 4.919.410 fr., soit 17 fr. 04 par tonne de phosphate exportée contre 13 fr. 92 l'année précédente.

Au cours de l'année 1938, il a été chargé à Sfax 288 680 tonnes contre 330.734 tonnes en 1937. Pendant la même période, la mine a produit 310.964 tonnes, soit une extraction supérieure de 39.245 t. à celle de l'exercice précédent. Il a été transporté à Sfax 277.962 tonnes contre 328.722 tonnes. Il a été versé aux stocks de la mine 33.014 tonnes.

La société a pu, de la sorte, reconstituer une partie des stocks sur lesquels elle avait été obligée de prélever 57.000 tonnes environ au cours de l'exercice précédent. Au 31 décembre 1938, il y avait, tant sur le carreau de la mine que dans les silos de Sfax, un tonnage total de 216.803 tonnes, en augmentation de 27.514 tonnes.

Par contre, une majoration de salaires relativement importante, par suite de la hausse du coût de la vie, a été réalisée. Du fait de ces deux facteurs, la dépense en main-d'œuvre par tonne de production a subi une augmentation de 22 % environ. Enfin, le prix des matières premières ayant également augmenté dans des proportions considérables, les dépenses par tonne sur le chapitre fournitures ont augmenté de 55 % environ.

Le rapport donne ensuite certaines indications sur la divers travaux entrepris par la société et actuellement en voie d'exécution. Il est indispensable, en effet, d'envisager dans un avenir prochain un enrichissement plus grand des produits de la société.

Un actionnaire s'étant étonné des sommes importantes affectées aux amortissements, qui représentent environ 9 millions, le président a indiqué que la Société avait à faire cette année de grandes dépenses. La question des amortissements est indispensable, car le matériel ne reste pas neuf et les machines doivent être remplacées dans un avenir prochain.

D'autre part, il est indispensable d'envisager un enrichissement poussé des fabrications, ce qui est également coûteux.

Enfin, il y a également une question importante : celle de la vente des phosphates. On ne sait si les ventes seront toutes intégralement payées, étant donné l'incertitude internationale. Par exemple, pour l'Italie, on doit envisager des délais de paiement. Il y a donc des risques d'opérations qui nécessitent une trésorerie très large.

Au sujet de l'exercice en cours, le président a signalé qu'il se présentait d'une manière favorable.

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS
(Communiqués ou résumés de documents officiels au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.)

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1909)

Cette société, qui existe depuis 1920, exploite, en Tunisie, des gisements phosphatiers, situés à une vingtaine de kilomètres de Gafsa, produisant des minerais d'une teneur de plus de 65 %, supérieure à celle des autres gîtes tunisiens. Elle dispose d'une voie ferrée qui relie ses concessions au chemin de fer de Gafsa et, par là, au port de Sfax, où elle a établi des installations de magasinage et de manutention.

Des travaux viennent d'être réalisés, ou sont en cours, en vue d'améliorer le prix de revient : notamment l'emploi de laveuses mécaniques, la modernisation de l'usine de séchage, l'électrification du chemin de fer minier. La modification et l'augmentation de puissance de la centrale électrique sont à l'étude ; la tendance générale des superphosphatiers étant d'acheter des phosphates de plus en plus riches, un enrichissement plus grand des produits, entraînant une consommation plus importante d'énergie électrique, est envisagé pour un avenir prochain.

Le capital est, depuis 1928, de 44 millions, en 410.000 actions de 100 fr. Il n'a été créé ni parts de fondateur, ni obligations.

Les derniers exercices ont donné les résultats suivants :

Ex.	Expéditions (1.000 t.)	Bénéf. nets	Montant distrib. (1.000 fr.)	Divid. (fr.)
1934	341	5.887	3.359	8
1935	269	3.625	11.953	8
1936	284	4.700	6.151	7
1937	331	3.608	15.825	12
1938	289	6.716	7.399	14

Les expéditions ont été irrégulières, selon l'évolution du marché des phosphates. En vue d'éviter des luttes de concurrence entre les producteurs de l'Afrique du Nord, la vente des phosphates tunisiens, algériens, marocains s'effectue depuis 1933 sous une direction commune.

Les bénéfices, qui avaient un peu faibli en 1936, par suite d'un recul des expéditions, ont largement progressé dans la suite, malgré les charges des lois sociales, la hausse des matières premières, l'aggravation des frais de transport et des impôts. Comme nous l'avons indiqué, des efforts méthodiques ont été réalisés pour améliorer le prix de revient. La hausse des devises, résultant des dépréciations du franc, s'est favorablement répercutée sur les prix de vente à l'étranger. Pour ces raisons, et aussi parce que l'exercice 1937 avait souffert de grèves tandis que l'état d'esprit des ouvriers s'est ensuite beaucoup amélioré, l'augmentation des bénéfices s'est sensiblement accentuée, en 1938, malgré un fléchissement des expéditions.

Les bénéfices accusés s'entendent déduction faite des amortissements, qui se sont élevés à 2.912.568 fr. en 1938. Néanmoins, ils ne sont distribués qu'avec une grande

modération. Ils ont été affectés pour bien plus de la moitié, en 1938, aux fonds de prévoyance, de sorte que le dividende, porté de 12 à 14 fr., a été très largement acquis.

Par suite de cette politique très prudente, le bilan présente une forte situation. Déduction faite des amortissements, les immobilisations ne s'élèvent qu'à 34.503.307 fr., alors que les réserves ont été portées par la dernière répartition, bénéfices reporté compris, à 21.624.000 francs, tandis que les créditeurs et les débiteurs s'équilibrent à très peu de chose près, l'actif comportait, fin 1938. plus de 16 millions de stocks et approvisionnements et 23.749.138 fr. de fonds en caisse et en banques. La société dispose donc d'une large trésorerie et elle est tout a fait à l'aise pour poursuivre son programme de travaux.

Les expéditions de phosphates sont cette année en reprise. Elles ont atteint 176.350 tonnes pendant le premier semestre, contre 141.368 tonnes pour la même période de 1938. En tenant compte, d'autre part, des efforts qui se continuent pour améliorer les conditions d'exploitation et de la proportion d'à peine 47 % seulement des bénéfices. après amortissements, qu'a représenté le montant distribué pour l'exercice 1938, le dernier dividende de 14 fr. présente de sérieuses chances d'augmentation.

Comme, au cours de 161, l'action capitalise déjà à un taux élevé, cette répartition payée à raison de 11 fr. 82 net, elle constitue un placement avantageux, en même temps qu'elle offre d'intéressantes possibilités de plus-value.

PHOSPHATES DE M'DILLA
(*Le Temps*, 8 mars 1940)

Les expéditions de février ont porté sur 30.000 tonnes, contre 34.950 en février 1939.

PHOSPHATES DU DJEBEL M'DILLA
(*Le Figaro*, 22 septembre 1942)

Nous apprenons que le conseil, à la suite de la nouvelle législation, envisage d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves. Cette opération avait jusqu'ici été entravée par les dispositions de la loi tunisienne.

Capital de 176 millions en 1947 porté à 220 en 1950

D. I86.96I - M. II89 - P.B. 2I.632

Compagnie Tunisienne

des Phosphates du DJEBEL MDILLA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 176.000.000 DE FRANCS

divisé en 880.000 Actions de 200 francs chacune dont 840.000 Actions A et 40.000 Actions B

NUMÉRO DU CERTIFICAT 2720 — 2.720

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

NOMBRE D'ACTIONS

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 6 mars 1920

Certificat d'Inscription d'Actions B de 200 Francs

à droit de vote privilégié - Obligatoirement nominatives - Entièrement libérées

Créées par décision des Assemblées Générales extraordinaires des 25 mai 1928, 20 juillet 1928 et 30 décembre 1947 et donnant droit à 1 voix par 5 actions dans les Assemblées Générales ordinaires et à 10 voix par action dans les Assemblées Générales extraordinaires

Monsieur JAUSSERAND Henri, 42 rue Rochechouart, à PARIS

demeurant à

est inscrit sur les registres de la Société pour UNE

Actions B de Deux Cents Francs à droit de vote privilégié obligatoirement nominatives portant jouissance du ex-cp 2I

dont les numéros sont détaillés au Bordereau ci-dessous.

A TUNIS, le 3 Février 1956

UN ADMINISTRATEUR — UN ADMINISTRATEUR

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL M'DILLA
Société anonyme au capital de 176.000.000 de francs
divisé en 880.000 actions de 200 francs chacune dont 840.000 actions a

Droit de timbre acquitté par abonnement

Décision nº 178 en date du 25 février 1948.

Capital porté à 220 millions de fr.
divisé en 84.000 actions A de 2.000 fr.
et 40.000 actions B de 250 fr.
Décision de l'assemblée générale
du 22 décembre 1950

SIÈGE SOCIAL À TUNIS

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 6 mars 1920

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'ACTIONS B DE 200 FRANCS
à droit de vote privilégié - Obligatoirement nominatives Entièrement libérées
Tunis, le 3 février 1956
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : D. Zafiropulo
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : ?
BREGER AÎNÉ, PARIS

ÉLECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES
TUNIS
Résultats
(*Le Petit Matin*, 12 juin 1951)

PATRONS

inscrits : 596.
Votants : 88.
Suffrages exprimés : 84.
Bulletins nuls : 4.
On obtenu :

Liste de la Confédération générale du Patronat :

Bongarts Lebbe Henri 80 voix, élu.
Cavasse François, 78 voix, élu.
Courteaux Emile Georges 79 voix, élu.
Haumant André Marie, 79 voix, élu.
Mathieu Fernand 79 voix, élu.
Tassin Jean, 80 voix, élu.

1952 (31 mars) : regroupement des actions « A » en titres de 2.500 fr.

Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL M'DILLA
Société anonyme
CAPITAL : 220.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 84.000 ACTIONS A DE 2.500 FRANCS CHACUNE
ET 40.000 ACTIONS B DE 250 FRANCS

SIÈGE SOCIAL À TUNIS

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 6 mars 1920

ACTION A DE 2500 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : Émile Michenot
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : Haumant
BREGER AÎNÉ, PARIS

CARNET
(*Le Figaro*, 13 novembre 1953)

— M. André HAUMANT et Mme, née Viviane Gittens, sont heureux d'annoncer la naissance de leur cinquième fille, Isabelle.

Tunis, 6 novembre.

Compagnie tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1954)

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire du 9 juillet dit que le programme d'installations qui avait été arrêté pour l'amélioration de la teneur du phosphate a été en partie exécuté.

Des sondages ont permis de trouver l'eau en quantité suffisante pour permettre l'installation d'une laverie. Cette laverie pourra traiter plusieurs centaines de mille tonnes de résidus existant sur le carreau de la mine,1 résidus qui figurent sans valeur au bilan.

La Société envisage également la vaccination de ces produits pour arriver à une teneur finale comparable à celle des phosphates marocains.

L'exploitation de la mine s'est poursuivie dans les régions ouest et est. Elle a été réduite dans la région , ouest, de manière à concentrer l'exploitation vers le centre du gîte en vue de réduire le prix de revient.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1953 et voté le dividende annoncé de 400 fr. brut par action A de 2.500 francs et 40 francs par action B de 250 fr. payable à partir du 12 juillet.

PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
[Desfossés 1956/1437]

S.A., 29 mars 1920.

Siège social : Tunis, 26, rue d'Angleterre. Bureau de renseignements : Paris, 49, rue Cambon.

Zafiropulo (Démétrius ou Dimitro)[x0/00], 455 (SGTM), 638 (pdt Djebel Hallouf), 1103 (pdt Rochet-Schneider), 1437 (pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1783 (ph Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Michenot (Émile)[00/00], 638 (Djebel Hallouf), 1437(v.-pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1769 (Exploit. forest. afric.).

Gittens (William)[0 /00], 638 (adm.-dir. Djebel Hallouf), 1437 (adg Phos. Djebel-M'dilla).

Bouboulis (Georges J.)(1898. Fils d'un officier. Ép. Dlle Zafiroupoulo. Diplomate), 638 (Djebel Hallouf), 1103 (Rochet-Schneider), 1109 (Carburateurs Zénith), 1437 (Phos. Djebel-M'dilla).

Brugère (Jean)[x /00](fils de Joseph Brugère (1841-1917), généralissime 1901-1905. Frère de Raymond, amb., symp. RPF. Ép. Yvonne Trélat, fille de Marcel, anc. pdt du Bône-Guelma, etc. Père de Vincent], 93 (Réass), 158 (Crédit maritime et fluvial), 237 (CFAT)[> Foncier africain frs°], 365 (Cie fermière ch. fer tunis.), 410 (Tunisienne d'élec. et de transp. = ex-Tramw. Tunis), 1316 (Énergie élect. Bizerte), 1368 (Alg. prod. chim.+engrais), 1437 (Phosphates du Djebel M'Dilla), 1949 (Tunisienne de cultures).

Haumant (André)[Besançon, 11/7/1905-Paris XIVe, 1/3/1995][Marié avec Viviane Gittens. Dont 5 filles], 1437 (Phos. Djebel-M'dilla).

Le Bret (Guy)[x /x0](ép. Odile Carnot)[pdg Cie frse machines-outils de précision°, pdt Ass. Seine-et-Rhône°], 1437 (Phosphates du Djebel M'Dilla), 1525 (Novacel), 1601 ((Sté construc. Batignolles)[jusqu'à la fin des années 50], [1656 ?], 1770 (coloniale Bambao)[+ adm. Bull, La Cellophane, Ernault-Somua°, Firmin-Didot° (WWE 1967 et WW 1971)].

Renaudin (Louis)(ép. Christiane Bonnier)[x /00], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port

Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Gale des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Zafiropulo (G.E.)[x0/00](probablement fils de Georges ép. Eugénidi), 1437 (Phos. Djebel-M'dilla), 1968 (Glacières Paris).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Hérouville (Joseph d')[du CFAT : comm. cptes Crédit foncier de Madagascar, secr. gén. Port de Tanger…], 91 (comm. cptes La Nationale), 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 638 (comm. cptes Djebel-Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

Comte (M.), 638 (comm. cptes Djebel-Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

SIÈGE SOCIAL : Tunis, 26, rue d'Angleterre. Bureau de renseignements : Paris, 49, rue Cambon. Tél. : OPE 47-60.

CONSTITUTION : Société anonyme tunisienne, constituée le 29 mars pour 1920 une durée de 50 ans.

OBJET : L'exploitation de gisements de phosphates de chaux dans la région du Djebel-M'dilla (Tunisie), la vente des produits de l'extraction et, éventuellement, leur utilisation industrielle, notamment la fabrication des superphosphates, engrais en général et tous produits d'industries chimiques et connexes.

CAPITAL SOCIAL : 220 millions de fr., divisé en 84.000 actions A de 2.500 fr. et 40.000 actions B de 250 fr. À l'origine, 16 millions. Porté en 1923 à 21.400.000 fr. ; en janvier 1924 à 29 millions, en 1925 à 40 millions ; en juin 1928 à 44 millions par la création de 40.000 actions dites B, les anciennes devenant des actions A. Porté en 1947 à 176 millions par incorporation de réserves au moyen de l'élévation de 100 à 200 fr. des 446.000 actions existantes et par la création de 440.000 actions A de 200 fr. (1 nouv. pour 1 A ou B.). Porté en 1951 à 220 millions par élévation du nominal à 250 fr. Regroupement des actions « A » en titres de 2.500 fr. à partir du 31 mars 1952.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions A, 6 % aux actions B,. prélèvements pour réserves et amortissements. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital. Le solde aux actions, sans distinction de catégories.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions A. N° 22 (11 juillet 1951). 33 fr. ; 23 et 1 (11 juillet 1952), 51 et 510 fr. ; 24 et 2 (26 juin 1953), 36 et 360 fr., 3 (12 juillet 1954), 360 fr. ; 4 (11 juillet 1955), 340 fr.

	Ex-péditions	Produits bruts	Bénéfices nets	Amort. et réserves	Divid. et tantièmes	Divid. act. A.	Divid. Act. B
	(tonnes)	francs					
1943	—	6.389.586	32.640	200.000			
1944	—	7.639.357	43.509	1.050.000			
1945	56.676	24.676.106	7.309.0541	10.000.000	7.080.000	15	15
1946	323.390	142.837.584	54.396.143	62.049.192	21.712.000	20	20
1947	322.204	120.182.695	44.886.002	24.724.881	20.808.000	20	20
1948	338.712	241.632.943	77.451.668	109.393.892	32.701.900	30	30
1949	325.986	252.853.963	64.489.920	131.420.890	31.470.540	30	30
1950	306.211	178.136.379	67.514.769	55.641.533	40.293.903	40	40
1951	401.656	353.084.475	76.378.007	187.845.000	58.904.420	600	600
1952	344.606	289.561.021	74.302.710	128.895.000	41.294.270	400	400
1953	311.947	162.092.373	39.229.438	59.270.863	37.802.940	400	400
1954	399.224	291.016.450	57.744.044	155.335.552	57.200.000	600	600

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954

PASSIF					
Capital	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000
Prime d'émission	3.874	3.874	3.874	3.874	3.874
Réserves et provisions	515.904	654.376	780.226	816.651	927.620
Dette flottante	111.983	156.864	128.899	81.987	120.914
Dividendes, tantièmes	40.293	58.904	41.294	37.802.940	57.200.000
Comptes de régularisation	99.441	192.919	187.227	189131	269.870
TOTAL	991.495	1.286.937	1.856.520	1.349.446	1.591.878
ACTIF					
Immobilisations	431.521	432.806	422.227	497.348	614.510
Amortissements	369.358	375.657	382.977	398.432	414.035
	62.163	57.149	39.250	98.916	200.475
Stocks. marchandises	211.483	198.455	335.852	377.404	331.091
Débiteurs	172.171	304.180	373.094	338.588	384.328
Disponible	519.118	699.661	577.840	503.515	624.418
Comptes de régularisation	26.560	27.492	30.484	31.023	51.666
TOTAL	991.495	1.286.937	1.856.520	1.349.446	1.591.878

1956 (juillet) : capital porté à 660 MF

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL M'DILLA
Société anonyme
CAPITAL : 660.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 132.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS CHACUNE

SIÈGE SOCIAL À TUNIS

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 6 mars 1920

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : W. Gittens
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : D. Zafiropulo
BREGER AÎNÉ, PARIS

Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE TUNISIENNE
DES
PHOSPHATES DU DJEBEL-M'DILLA
Société anonyme
Capital : 220.000.000 de fr. (1952)
divisé en 84.000 actions A de 2.500 fr. chacune
et 40.000 actions B de 250 fr.

Siège social à Tunis

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 6 mars 1920

Capital 660 millions de fr.
divisé en 13.200 actions de 5.000 fr.
Suppression mention " A "
Décisions ass. gén. ext. des 17-2-56 et 11-7-56

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
PHOSPHATES & PRODUITS CHIMIQUES
(CO.FI.PHOS
Société anonyme française au capital de 7.920.000 fr.
divisé en 132.000 actions de 60 fr.
Décision de l' assemblée générale extraordinaire
du (1961 ?)

SOCIÉTÉ COFIPHOS
……
7, boulevard de la Madeleine, PARIS
Décision du conseil d'administration du 27-?

ACTION A DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Demetrius Zafiropulo
Un administrateur (à droite) : ?
Breger aîné, Paris.

Djebel M'Dilla
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

L'exercice en cours se présente sous des auspices favorables.

Dans son allocution à l'assemblée du 3 juillet, le président, M. Émile Michenot, a déclaré que l'exercice en cours se présentait sous des auspices favorables. Les expéditions de juin 1958 sont en augmentation de 20.000 tonnes sur celles de juin 1957. Dans son rapport, le conseil indique que la laverie a produit environ 47.000 tonnes de phosphate 65 % à partir des refus-vibro prélevés sur les stocks des anciens résidus de l'usine Dillingen. Deux campagnes d'essais industriels de fabrication de phosphate 75 % par lavage, calcination et relevage du phosphate tout-venant ont produit 1.500 tonnes de phosphate titrant de 75 % à 76 %. Ce phosphate a été expédié de Sfax au début de l'année 1958. L'installation d'un troisième four de calcination et d'une laverie de phosphate calciné, permettant de produire de façon continue 500 à 600 tonnes par jour de phosphate 75 % est actuellement à l'étude.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1957 se soldant par un bénéfice net de 60 millions 679.533 francs et fixé le dividende à 450 fr. brut par action, payable à partir du 11 juillet.

Who's who, 1979 :

BOUBOULIS (Dimitri), administrateur de sociétés Né le 27 juin 1926 à Bruxelles (Belgique). Fils de Georges Bouboulis, industriel, et de Mme, née Fanny Zafiropulo. Asc. : Bouboulina, héroïne de l'Indépendance grecque en 1823. Mar. le 8 janv. 1951 à Mlle N.D. Gabriella Marcello (3 enf. : Atalanta, Hélène, Georges-André). Études : Lycée Janson-de-Sailly et Cours Chauveau à Paris. Dipl. : diplômé de l'Académie commerciale, de l'École des hautes études commerciales. Carr. : ingénieur technico-commercial à la société Samas (1950-1954), directeur général adjoint (1963-1971), puis administrateur-directeur général (depuis 1971) de la Société de gérance immobilière, mobilière et agricole (Gima), administrateur, puis président-directeur général (depuis 1972) de la Compagnie financière des phosphates (Cofiphos)[ex-Phosphates Djebel-M'dilla (Tunisie)], administrateur de Testut-Æquitas*. Sports : natation, ski, chasse. Adr. : prof. 7, bd de la Madeleine, 75001 Paris ; privée, 4, rue Marbeau 75116 Paris.

Who's who, 1979 :

BOUBOULIS (Georges), Industriel. Voir éd. 77-78.

*CARNOT (Ernest)(1866-1955)

*LE BRET (Guy)(1897). Ép. Odette Carnot (fille d'Ernest Carnot et Marguerite Chiris)

Who's who, 1979 :

PERRIER (Robert, Louis), administrateur de sociétés. Né le 11 mai 1921 à Nîmes (Gard). Fils de Jean Perrier, commerçant, et de Mme, née Marcelle Imbert. Mar. le 13 juillet 1951 à Mlle Jacqueline Geneau (2 enf. : Guy, Frédérique). Études : Collège Saint-Stanislas à Nîmes, Facultés de droit de Montpellier et de Paris, Faculté des lettres de Montpellier. Dipl : diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit public, diplômé d'études pénales, certificats d'études supérieures d'histoire. Carr : rédacteur au ministère des Finances (1944-1947), directeur (1947), puis président-directeur général (depuis 1964) de la Société d'études minières, industrielles et financières [holding Zafiropulo], directeur financier (1953), puis administrateur-directeur général (depuis 1962) de la Compagnie des phosphates du Djebel-M'dilla devenue (1962) la Société Cofiphos, président-directeur général (depuis 1971) de Testut-Aequitas. S'intéresse à la numismatique et à l'histoire. Sport : natation. Adr : prof., 7 bd de la Madeleine, 75001 Paris, privée, 6, rue de Sfax, 75116 Paris.